



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-cinq juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le jeudi 19 juin 2025 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme Khady FOFANA, M. Arnaud PERICARD, Mme Leïla LARIK, M. Alain-Xavier FRANCOIS, Mme Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme Sandrine HERTIG, M. Kiran STIOUI-GURUNG, Mme Zoubida KHATTALA, M. Lahcen BAYLAL, Maires-adjoints.

Mme Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, M. Salah KOBBI, Mme Eduarda RODRIGUES-PINTO, Conseillers municipaux délégués.

M. Gaoussou KEITA (à partir du point 3), Mme Joanna MOHAMED, M. Jérémie LAGARDE, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN (jusqu'au point 42), Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme Mirtha HENRIOL, Conseillère municipale déléguée, donne pouvoir à Mme LABORNE,
M. Larbi OUHAMMOU, Conseiller municipal délégué, donne pouvoir à M. HADDOUCHE,
Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, donne pouvoir à M. STIOUI-GURUNG,
M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme HERTIG,
M. Gaoussou KEITA, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. BAYLAL (jusqu'au point 2),
Mme Rolande CHAVANNE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. AMAGHAR,
M. Erick PELEAU, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. LAGARDE,
Mme Mariam KANTE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. PELAIN,
Mme Eve NIELBIEN, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. MASSOU (à partir du point 43),

ABSENTS :

M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal,
Mme Yaël LEVY, Conseillère municipale,
M. Abdel AIT OMAR, Conseiller municipal,
Mme Sandrine PAYET, Conseillère municipale,
Mme Emmanuelle SAUNIER, Conseillère municipale,
M. Abdelaziz BENTAJ, Conseiller municipal.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. STIOUI-GURUNG, Maire-adjoint, désigné en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Date d'affichage :

24 OCT. 2025

SOMMAIRE

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 avril 2025

SOLIDARITE ET PETITE ENFANCE

- 1- Présentation du bilan de mandat 2023-2025 du Conseil des Sages
- 2- Présentation du bilan 2024 de la Charte Handicap Ville
- 3- Approbation et signature de la convention tripartite entre la Ville, la Métropole du Grand Paris et la Croix Rouge pour la création d'un tiers-lieu
- 4- Attribution d'une subvention pluriannuelle et signature de la convention ville et Croix-Rouge pour la création d'un tiers-lieu
- 5- Approbation du règlement de fonctionnement à l'attention des parents pour l'accueil régulier et occasionnel dans les différents Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (E.A.J.E)

PARTENARIATS EXTERIEURS ET COHESION

- 6- Approbation de la convention attributive de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville (D.P.V) 2025 entre l'Etat et la Ville de Villeneuve-la-Garenne et attribution des subventions allouées aux associations
- 7- Attribution de subventions du Conseil départemental des Hauts-de-Seine au titre de la programmation politique de la ville 2025
- 8- Attribution d'une subvention de fonctionnement 2025 aux amicales de locataires
- 9- Approbation de la perception d'une subvention du département des Hauts-de-Seine au titre du soutien aux politiques de prévention de la délinquance au titre du Contrat de Développement entre le Département et la Commune (C.D.D.V)
- 10- Approbation de la convention de cession à titre gracieux entre la Métropole du Grand Paris et la Commune de Villeneuve-la-Garenne d'une torche olympique et paralympique
- 11- Création de nouveaux tarifs municipaux pour l'année 2025-2026
- 12- Renouvellement du projet social de l'Espace Nelly Roussel 2025-2029
- 13- Actualisation des tarifs applicables de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E) 2025
- 14- Approbation d'une charte de fonctionnement de la coordination de la médiation sociale et urbaine
- 15- Approbation d'une convention de coordination pour prévenir les phénomènes de rixes et autres rivalités de quartier entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et la Ville de L'Ile-Saint-Denis

EDUCATION

- 16- Convention cadre triennale relative au renouvellement du label « Cité Educative »

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

- 17- Approbation de l'adhésion au SIGEIF de la Commune de Villejust
- 18- Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement collectif pour l'année 2023 pour le Département des Hauts-de-Seine
- 19- Approbation de la convention d'attribution de subvention dispositif « quartier d'avenir Hauts-de-Seine » quartier centre-ville aménagement des espaces publics
- 20- Approbation de l'avenant numéro 1 à la convention d'intervention foncière tripartite entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (E.P.F.I.F), la Ville de Villeneuve-la-Garenne et la Métropole du Grand Paris (M.G.P)
- 21- Demande de garantie d'emprunt avec Hauts-de-Seine habitat dans le cadre de l'opération de la SNC COGEDIM « Rive Nature » concernant l'acquisition des Ventes en Etat de Futur Achèvement (V.E.F.A) de 57 logements locatifs sociaux sis 6-8 boulevard Gallieni
- 22- Approbation et signature d'une convention de servitude temporaire entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et ENEDIS pour la création d'une mise en service des raccordements groupés au réseau public de distribution d'électricité sur les parcelles H n°108 et H n°121 sises 30 rue Henri Barbusse
- 23- Approbation et signature d'une convention entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et la Société des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (S.E.V.E.S.C) pour le raccordement des eaux usées dans le réseau d'assainissement départemental des Hauts-de-Seine

- 24- Approbation de l'avenant n°1 de prorogation de la promesse synallagmatique de vente pour l'acquisition auprès de L'E.P.F.I.F de 26 parcelles sises rue du fond de la Noue, boulevard Gallieni et rue du 11 Novembre à Villeneuve-la-Garenne dans le cadre du projet Gallieni sud avec les promoteurs EIFFAGE et VERRECCHIA
- 25- Approbation de l'avenant n°1 de prorogation de la promesse synallagmatique de vente pour l'acquisition auprès de L'E.P.F.I.F dans le cadre du projet Gallieni sud de 31 parcelles sises rue du fond de la Nue, rue Edouard Manet et boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne dans le cadre du projet Gallieni sud avec les promoteurs EIFFAGE et VERRECCHIA
- 26- Approbation de l'avenant n°1 de prorogation de la promesse synallagmatique de vente pour la cession auprès de la société EIFFAGE et INFINITIMM dans le cadre du projet Gallieni sud de 26 parcelles sises rue du fond de la Noue, boulevard Gallieni et rue du 11 Novembre à Villeneuve-la-Garenne dans le cadre du projet Gallieni sud avec les promoteurs EIFFAGE et VERRECCHIA
- 27- Approbation de l'avenant n°1 de prorogation de la promesse synallagmatique de vente pour la cession auprès de la société VERRECCHIA dans le cadre du projet Gallieni sud de 31 parcelles sises rue du fond de la Noue, rue Edouard Manet et boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne dans le cadre du projet Gallieni sud avec les promoteurs EIFFAGE et VERRECCHIA
- 28- Approbation de la désaffectation, du déclassement et de la cession des parcelles à l'angle de la rue Henri Barbusse et du quai Alfred Sisley à la QUODAM
- 29- NPNRU centre-ville opération de remembrement par le promoteur I3F : approbation de la signature de la promesse de vente pour l'acquisition par la Ville des parcelles situées avenue de Verdun et boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne appartenant à I3F
- 30- NPNRU centre-ville remembrement par le promoteur I3F : approbation de la signature de la promesse de vente pour l'acquisition par la Ville des futurs volumes d'équipements culturels en RDC sur le futur lot A1 cadastre section I numéro 217p1 située avenue de Verdun et boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne auprès de I3F
- 31- NPNRU centre-ville opération de remembrement par le promoteur I3F : approbation du déclassement des volumes d'air et de sous-sol, correspondant aux emprises des parcelles cadastrées section I numéros 299p1 et 313p1
- 32- NPNRU centre-ville opération de remembrement par le promoteur I3F : approbation du déclassement des volumes d'air et de sous-sol, correspondant à l'emprise de la parcelle cadastrée section I numéro 322p1
- 33- NPNRU centre-ville remembrement par le promoteur I3F : approbation de la signature de la promesse de vente pour la cession par la Ville des volumes d'air et de sous-sol déterminables, correspondant aux emprises des parcelles cadastrées section I numéros 299p1 et 313p1 au profit d'immobilière 3F
- 34- NPNRU centre-ville remembrement par le promoteur I3F : approbation de la signature de la promesse de vente pour la cession par la Ville des volumes d'air et de sous-sol déterminables, correspondant à l'emprise de la parcelle cadastrée section I numéro 322p1 au profit d'Immobilière 3F
- 35- NPNRU centre-ville opération de remembrement par le promoteur I3F : approbation de l'acquisition par la Ville des parcelles situées avenue de Verdun et boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne
- 36- NPNRU centre-ville opération de remembrement par le promoteur I3F : approbation du déclassement anticipé de la parcelle située avenue de Verdun et boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne
- 37- NPNRU centre-ville opération de remembrement par le promoteur I3F : approbation de la cession par la Ville de la parcelle située avenue de Verdun et boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne au profit de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine

RESSOURCES HUMAINES

- 38- Actualisation de la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque prévoyance

FINANCES

- 39- Communication du rapport sur le Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France (F.S.R.I.F) pour l'exercice 2024
- 40- Augmentation du capital en numéraire de la société QUODAM et prise de participation complémentaire de la Ville

- 41- Approbation des modifications statutaires de la société QUODAM corrélatives à l'augmentation de capital en numéraire à réaliser en 2025
- 42- Affectation du résultat 2024 dans le budget principal 2025 de la Commune
- 43- Approbation du compte de gestion du budget principal de la Ville - exercice 2024
- 44- Approbation du compte administratif du budget principal - exercice 2024
- 45- Réponse de la Ville aux recommandations du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C)

Communication de l'octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur Le Maire, conformément à l'article l2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2024-247 du 21 mars 2024

Communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

M. PELAIN, Maire :

Chers collègues, on va prendre place s'il vous plaît. On a le quorum. Je vous propose que ce soit M. Kiran STIOUI-GURUNG notre secrétaire de séance. Je pense que personne ne s'y oppose. Toutes mes félicitations M. Kiran STIOUI-GURUNG. Vous pouvez donc procéder à l'appel s'il vous plaît.

M. Kiran STIOUI-GURUNG procède à l'appel.

M. PELAIN, Maire :

Le quorum est atteint, on peut débiter ce Conseil municipal. La commission technique et la commission des finances se sont tenues le 23 et le 24 juin dernier. La commission consultative des services publics locaux s'est tenue le 3 juin 2025. Le Comité Social Territorial s'est tenu le 11 juin 2025.

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 avril 2025

M. PELAIN, Maire :

Nous passons donc à l'approbation du compte rendu de la séance du 10 avril dernier. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE

Le compte rendu de la séance du 10 avril 2025.

**Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

1- Présentation du bilan de mandat 2023-2025 du Conseil des Sages

Rapporteur : Mme Fatima AAZIZ

« Créé début 2023 à l'initiative de la municipalité, le Conseil des Sages est une instance consultative qui a pour mission de réfléchir collectivement et de formuler des propositions sur des sujets touchant à la vie locale, il regroupe 35 membres bénévoles.

Deux membres du Conseil des sages vont nous présenter ce bilan de mandat.

Le Conseil des Sages agit autour de 3 grands axes : le premier axe la vie sociale ; l'axe 2 la solidarité, l'enfance, la jeunesse, les événements et l'intergénérationnel et l'axe 3 le bien-être et l'accès au droit. Au cours de ce mandat, le Conseil des Sages s'est fortement impliqué dans la vie locale à travers plusieurs actions concrètes qui vous seront présentées ce soir par M. Mawulé GUIDIHOUM et Mme Marie-André ANTOINE qui représentent le Conseil des Sages. »

M. PELAIN, Maire :

Allez-y, je vous en prie.

Mme ANTOINE

Bonsoir Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers concitoyens, bonsoir. Tout d'abord je tiens à remercier Monsieur le Maire qui a mis en place le Conseil des Sages. C'est une excellente initiative.

« Je m'appelle Marie-André Antoine, je suis membre du Conseil des Sages depuis sa création fin 2022. Comme cela a été dit, c'est une instance de réflexion et de propositions. Par ses avis et ses études, il éclaire le Conseil municipal sur les différents projets intéressant la Commune et apporte une critique constructive. Il participe aussi pleinement à la vie citoyenne de Villeneuve-La-Garenne. Avec mes collègues sages, depuis l'installation de ce Conseil, nous avons réalisé un certain nombre de projets, d'actions ou de rencontres que j'ai le plaisir de vous présenter.

L'an dernier nous avons participé au congrès de la Fédération Française des Villages et des Villes sages à Thionville, une belle occasion de partager nos expériences et de nous inspirer d'autres conseils. Nous avons également avec Monsieur Le Maire apposer la plaque symbolique des Villages et Villes sages avant le pont de Saint-Denis pour marquer l'engagement de la ville en faveur de la participation citoyenne des seniors.

Les Sages ont aussi prêté main forte au CCAS pour la distribution des colis de Noël pendant les fêtes de fin d'année. Nous avons tenu un stand au forum des associations. Avec l'atelier des cuisines, nous avons été sensibilisés à la dénutrition chez les seniors ce qui nous permet d'être les ambassadeurs du bien vieillir auprès de tous les anciens de la Ville.

Avec le groupe scolaire Jean Moulin qui nous a accueilli pour une séance de lecture aux élèves, suivie d'une sortie à Montmartre avec 40 enfants dans le cadre de notre volonté de développer les liens intergénérationnels.

Régulièrement, nous nous retrouvons pour des rencontres mais aussi pour le café des Seniors, un espace d'échanges et de convivialité, qui nous a menés au Nymphéas, au club de l'âge d'or, à la Méridienne, à la Bibliothèque, à Nelly Roussel... On a aussi participé à la cérémonie du 8 mai. C'est vraiment une programmation qui est très riche et non-exhaustive que nous souhaitons partager avec vous. »

Et là je vais laisser la parole à mon collègue Mawulé.

M. GUIDIHOUM :

Je m'appelle Mawulé GUIDIHOUM, membre du Conseil des Sages depuis 2022. Ce que nous a présenté Marie-André, nous donne envie de continuer et de nous investir dans de nouveaux projets.

« Au nom du conseil des Sages, je souhaite partager avec vous nos priorités et nos idées pour les mois à venir :

1. Un guide des seniors pour simplifier l'accès aux droits et activités, déjà en cours ;
2. Une mutuelle adaptée à leurs besoins spécifiques ;
3. Une fresque intergénérationnelle mêlant art et mémoire collective est en cours ;
4. Un guide touristique mettant en valeur les lieux emblématiques de la Ville de Villeneuve-La-Garenne ;
5. Des échanges avec d'autres conseils et représentation de notre commune au prochain congrès à Luc-sur-Mer.

Ensemble, bâtissons une commune solidaire. Ecrivons une nouvelle page de l'histoire de notre Ville, fière de toutes ses générations. »

Merci de votre écoute.

Applaudissements

M. PELAIN, Maire :

Des remarques ou des questions ? Allez-y M. MASSOU.

M. MASSOU :

Oui bonsoir à tous. Donc si j'ai bien compris, ce Conseil des Sages est là pour formuler des propositions sur des sujets touchant à la vie locale et il comprend 35 membres. Je pense qu'il serait bien quand même que la composition de ce Conseil soit publique. J'ai essayé de voir, de trouver les 35 noms, je ne les ai pas trouvés sur le site de la Ville et je pense que ça serait bien que sur le site de la Ville, il y ait la liste du Conseil des Sages pour que les citoyens qui ont envie de vous contacter puissent vous contacter dans les lieux où vous habitez ou autres, c'est ma première question. La 2^{ème} c'est, quel est votre fonctionnement ? C'est-à-dire que par exemple ce soir, vous êtes 2, qui décide de quoi dans ce Conseil des Sages et comment est organisée sa vie démocratique. 3^{ème} sujet, quand vous vous intéressez, c'est le mandat, à des propositions sur des sujets touchant à la vie locale et qui ne se réduisent pas aux seniors, un Conseil des Sages est fait pour travailler l'ensemble des sujets de mon point de vue, vous dites que vous allez étudier une mutuelle adaptée aux besoins des retraités. Je pense qu'il serait bien d'élargir le propos et d'étudier une mutuelle pour l'ensemble de la population. Ça se fait dans des communes, il existe des mutuelles communales qui permettent d'avoir accès à des souscriptions moins élevées que les mutuelles privées ou même associatives. Et donc je pense que ça serait bien d'élargir l'étude à une mutuelle qui couvre l'ensemble des besoins de la population. Dans le même ordre d'idée, il y a des communes qui créent des assurances d'habitation communale, c'est-à-dire que pareil c'est les communes qui s'engagent pour que les assurances sur les habitations soient moins élevées que les compagnies privées. Je pense que là aussi, ça serait bien s'il y avait une étude permettant de voir si ce type de réalisation est possible à Villeneuve-la-Garenne parce que ça rendrait service à une grande partie de la population qui, souvent, a des difficultés à payer des assurances au prix actuel du marché. Voilà, donc il pourrait y avoir d'autres propositions mais je pense que si vous travaillez sur ces deux-là, il y a suffisamment de boulot et que ça serait intéressant d'avoir le résultat de ce travail. Merci.

Mme ANTOINE :

C'est noté et donc je pourrais soumettre cela au reste de l'équipe, j'ai noté.

M. PELAIN, Maire :

Peut-être quelques mots sur ce que demandait, la question de M. MASSOU sur votre fonctionnement, combien de fois vous vous réunissez, comment vous travaillez ensemble.

M. GUIDIHOUM :

Oui. Sur l'ensemble de la question, je vais tenter de donner une réponse, mais on a une référente qui a plus la main sur ce que je vais dire, peut-être qu'elle pourra corriger ou bien Mme AZZIZ à côté. En fait, ce que nous avons dit dans ce que nous avons présenté chez vous, c'est une instance de réflexion. On fait des propositions et c'est ce que moi j'ai donné, c'est-à-dire pour l'avenir, on a des choses à faire. Comme vous avez touché très bien la partie mutuelle, c'est une bonne chose pour nous de savoir que ça intéresse vraiment les élus ici présents.

Par conséquent, nous n'avons pas nous la décision à prendre, c'est que des propositions qu'on va faire et qu'on fait toujours. Donc à partir de là, comme l'a dit ma collègue, c'est noté et on va l'étudier, on va en parler entre nous, et après peut-être qu'on reviendra ici vous dire que ça a donné bonne suite.

Mme ANTOINE :

En fait, on se réunit par groupe, effectivement il y a différents groupes, par exemple dans mon cas, moi c'est le groupe intergénérationnel. Donc on se réunit et on réfléchit à des idées et on soumet les propositions qui vous sont proposées. Donc les différents groupes se réunissent. Et lors du café des seniors, là c'est tout le monde.

Mme AAZIZ :

Tout d'abord, je voulais vraiment vous remercier, remercier tous les membres du Conseil des Sages qui se sont véritablement engagés pendant ces 3 ans de mandature et qui ont su participer à beaucoup d'événements sur la Ville. Et il est vrai que l'idée de cette instance consultative, c'était, un, de pouvoir créer des groupes de travail et ce sont les sages qui ont avancé les axes prioritaires sur lesquels ils souhaitaient travailler. Et il est vrai que durant ces 3 premières années de mandat, puisque c'est quand même une création, la thématique qui était ressortie et vraiment qui avait fait l'unanimité de tous les sages, c'était le sujet de l'intergénérationnel avec une véritable volonté pour les seniors de pouvoir participer et s'engager auprès des jeunes, d'avoir des temps d'échange, d'aller dans les écoles et de multiplier des actions qui mêlaient les générations pour transmettre et pour avoir des moments conviviaux dans les écoles et ailleurs. Par la suite, après ces groupes de travail, nous organisons des assemblées plénières ici au sein de la municipalité pour pouvoir échanger et concrétiser des actions au quotidien. Un autre point qui avait effectivement ressurgi lors des échanges, c'était bien évidemment la question de la mobilité et de l'accessibilité, donc un travail a été fait également avec les services. Le travail est encore en cours mais voilà ce sont des instances de réflexion et de propositions et non pas bien évidemment de prise de décisions qui pourraient conduire à une instance délibérative. Donc on s'est beaucoup appuyé sur les demandes qui ont été faites et qui ont été proposées par nos sages et on l'a bien ressenti, une véritable volonté de participer à la construction de la vie publique. Et je pense que cette instance à toute sa place dans la vie démocratique ici à Villeneuve-La-Garenne. C'est grâce à cette instance qu'on a pu être labellisé et il y a cette reconnaissance qui est faite dans l'intérêt de notre Ville et des échanges qui vont se faire avec d'autres communes telle que Colombes. Les sages vont se réunir à Colombes et échanger avec d'autres sages d'autres villes pour pouvoir venir avec les meilleures idées qui pourraient nous intéresser ici sur notre territoire. Donc je vous remercie encore vraiment beaucoup pour votre investissement, votre participation aux différentes actions que nous avons menées et je sais que pour beaucoup, ils souhaitent poursuivre leur mandat.

M. PELAIN, Maire :

Merci. On est nombreux à vouloir poursuivre notre mandat. Ecoutez, merci pour votre engagement, en tout cas merci Mme AAZIZ aussi pour votre engagement parce que c'est à votre initiative que ce travail et ce comité a pu se mettre en place. Donc merci beaucoup, encore bravo et à très bientôt, merci.

On va faire une suspension de séance de 2 minutes le temps juste de débarrasser devant nous et puis on reprend dans 2 minutes.

Suspension de séance

M. PELAIN, Maire :

On reprend place, merci aux équipes. Donc on doit prendre acte de cette présentation du bilan du mandat 2023-2025 du Conseil des Sages. J'imagine qu'il n'y a pas d'opposition à cette prise d'acte. Je vous remercie.

M. MASSOU :

C'est un sujet qui prend de plus en plus de place et pour cause puisqu'on est quand même dans un pays qui globalement a énormément de retard sur ces questions-là, vraiment, comparer à d'autres pays dans le monde où les efforts ont été faits depuis longtemps. On reste quand même, que ce soit sur l'accessibilité des transports, que ce soit sur l'accessibilité des logements, que ce soit sur le soutien scolaire, il y a énormément de sujets où la France est en retard. Donc on fait partie d'une commune qui évidemment partage cet héritage-là. Donc l'affichage des ambitions, c'est bien, mais il faut que ça se traduise quand même en réalisations concrètes qui ne sont pas que de l'investissement, il y a du fonctionnement évidemment, mais il y a aussi de l'investissement à faire pour que ceux qui sont handicapés aient accès évidemment facilement aux services publics dans l'ensemble de la Ville, à tous les services publics et notamment au logement aussi parce qu'il reste quand même des endroits où on est sollicité par des familles handicapées, où les pannes d'ascenseur à répétition, la mauvaise desserte dans les appartements des différentes pièces continuent à être un handicap très lourd. Et donc j'espère que dans les nouvelles constructions prévues, privées ou publiques, cette question-là est traitée comme prioritaire. Merci.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Vous avez bien fait de souligner qu'on avait ici au niveau local un héritage très difficile à surmonter sur le retard que qui avait été pris ces 10 dernières ou ces 15 dernières années sur ce sujet-là. Le budget sur cette thématique-là était quasiment de 0 au CCAS et on a un budget maintenant qui est vraiment conséquent et qui augmente chaque année. Et en termes d'investissement, le chantier est également énorme puisque aucun équipement existant n'était quasiment aux normes, mais surtout n'avait été mis aux normes ou réhabilité. Donc on a enclenché ce mécanisme-là. Donc effectivement beaucoup de retard, on y travaille. Les logements qui sont en train d'être livrés ou qui seront livrés bien évidemment sont aux normes. C'est une obligation mais c'est surtout une obligation morale de pouvoir proposer des appartements adaptés dans ce cadre-là.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Donc nous prenons acte de ce bilan 2024. Pas d'opposition à cette prise d'acte ? Je vous remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **PREND ACTE**

Du bilan 2024 et de réaffirmer la volonté de la Ville de poursuivre les actions dans le cadre de la Charte Handicap Ville.

Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire

3- Approbation et signature de la convention tripartite entre la Ville, la Métropole du Grand Paris et la Croix Rouge pour la création d'un tiers-lieu

Rapporteur : Mme Fatima AAZIZ

« La Métropole du Grand Paris (M.G.P) a lancé un fond "Innover dans la Ville", un programme visant à accompagner les communes et les Etablissements Publics Territoriaux (E.P.T) dans le développement de nouveaux projets innovants.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

● **PREND ACTE**

De la présentation du bilan du mandat 2023-2025 du Conseil des Sages.

Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire

2- Présentation du bilan 2024 de la Charte Handicap Ville

Rapporteur : Mme Fatima AAZIZ

« Conformément à la délibération du Conseil municipal n°2/587 en date du 19 décembre 2023, qui prévoyait la réalisation d'un bilan annuel de la « Charte Handicap Ville », la Ville de Villeneuve-la-Garenne présente aujourd'hui le rapport 2024 retraçant les actions menées dans ce cadre. La nouvelle « Charte Handicap Ville » a été officiellement signée le 21 mars 2024. Elle engage l'ensemble des services municipaux et les associations signataires autour de 6 grands axes : l'accessibilité, les services publics, l'éducation, la culture et les loisirs, l'emploi et le soutien aux aidants.

Il fait ressortir plusieurs avancées significatives, notamment :

- Le développement du Pôle Handicap en tant que guichet unique d'accueil et d'accompagnement ;
- L'amélioration de l'accessibilité des équipements municipaux (bâtiments, voirie, équipements sportifs et culturels) ;
- L'organisation de temps de sensibilisation dans les écoles, auprès des agents municipaux et du grand public ;
- L'implication active des associations locales dans l'accompagnement des familles et la mise en œuvre d'initiatives inclusives ;
- Le soutien aux aidants par des séjours de répit, aides sociales et accompagnement renforcé ;
- La mise en place de formations, ateliers, et permanences spécifiques.

Je souhaitais indiquer que dans ce rapport, nous évoquons certains chiffres très importants que je souhaite évoquer ici oralement. A Villeneuve-La-Garenne, nous comptons 2 667 personnes reconnues en situation de handicap, soit 10,6 % de la population, ce qui est un chiffre extrêmement important. Ces données nous sont fournies par la MDPH et ce sont des données de 2023 qui témoignent de l'importance de structurer des politiques publiques inclusives et adaptées aux besoins de nos habitants. L'analyse de la répartition des bénéficiaires par tranche d'âge montre que plus de la moitié des bénéficiaires sont des adultes de 40 ans et plus. Ces adultes nécessitent des dispositifs spécifiques d'accompagnement et d'accessibilité. L'année 2024 a marqué une avancée significative dans la structuration des politiques publiques en faveur des personnes en situation de handicap à Villeneuve-La-Garenne grâce à l'engagement des services municipaux, des associations partenaires et du CCAS que je tiens à remercier ce soir. Et de nombreuses actions ont été mises en place pour améliorer l'accessibilité, renforcer l'accompagnement et sensibiliser le grand public. L'année 2025 sera essentielle pour consolider ces avancées et aller encore plus loin avec un objectif commun, faire de Villeneuve-La-Garenne une Ville pleinement inclusive où chaque personne en situation de handicap trouve sa place et bénéficie d'un environnement accessible et bienveillant. »

M. PELAIN, Maire :

Merci Mme AAZIZ. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet ? Allez-y M. MASSOU.

Par ailleurs, La Croix Rouge, à la suite de la fermeture de ses centres de Santé, a souhaité proposer une nouvelle offre de services à la Ville dans les locaux situés boulevard Galliéni et a lancé un travail de co-construction pour, à la fois, répondre aux besoins du territoire mais aussi, pour proposer une offre nouvelle et ambitieuse.

Entre septembre et décembre 2024, la co-conception du tiers-lieu a mobilisé plus d'une vingtaine d'acteurs du territoire, parmi lesquels la Ville et son CCAS en premier plan mais aussi le Département des Hauts-de-Seine, l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S), la Mission Locale, la Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C) Pierre Brossolette et plusieurs acteurs associatifs locaux.

Ainsi le projet " Nouveau Souffle" émanant d'un collectif d'acteurs s'est structuré autour du principe d'un tiers-lieu dans une démarche collective d'intérêt général, proposant ainsi une nouvelle dynamique sociale en réponse aux enjeux de notre territoire. Ce projet repose sur 4 espaces :

- Un Espace café : un café (intérieur & extérieur), pensé comme un espace de convivialité, de vivre ensemble et de partage, dans le but de créer du lien. Il fait office de « porte d'entrée » du lieu.
- Un Espace enfance : jeunesse & parentalité : un lieu ressources pour les parents.
- Un Espace santé : un espace de prévention en santé et de soin.
- Un Espace pro : un lieu ressources pour les acteurs institutionnels et associatifs, un espace d'intelligence collective fertile permettant l'amélioration continue du projet dans une démarche citoyenne.

La Ville et la Croix Rouge Française ont donc déposé un dossier de financement auprès de la Métropole du Grand Paris afin de permettre à l'association d'obtenir un financement de 200 000 € H.T.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention tripartite entre la Ville, la Métropole du Grand Paris et l'association Croix-Rouge Française. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Allez-y M. MASSOU.

M. MASSOU :

Alors j'étais prêt à employer des grands mots parce que je trouve qu'on n'est pas loin du scandale quand même ! La Croix Rouge, c'est quand même incroyable, incroyable ! Il y avait un centre de santé qui répondait à des besoins, on est dans un territoire considéré comme désert médical, elle ferme le centre de santé dont les populations ont besoin et aujourd'hui elle crée un tiers-lieu où elle demande 80 000 € à la Commune et 200 000 € à la Métropole ! On n'aurait pas pu conserver le centre de santé quitte à le financer pour les aider avec l'argent demandé à la Métropole et à la Ville, mais il y avait quand même d'autres choix à faire que ce qu'ils nous proposent aujourd'hui. Moi je suis quand même scandalisé par ce comportement. Ça ne concerne pas que Villeneuve-la-Garenne, elle ferme tous leurs centres de santé dans le pays, donc elle est en train de se désengager du secteur médical alors qu'elle était implantée dans les territoires dont les populations avaient besoin. Je vous garantis qu'à Villeneuve-la-Garenne, le centre de santé de la Croix-Rouge, tout le monde savait ce que c'était, il y avait énormément de clientèle, ils étaient même en incapacité de recevoir tout le monde, toutes les demandes. Donc je trouve ça incroyable, donc on ne peut pas voter nous ce type de rapport, donc on va au moins s'abstenir là-dessus parce que c'est la Croix-Rouge, ce n'est pas la Commune qui est directement concernée et encore que la Commune, je pense, aurait pu faire plus pour le défendre. Je ne sais pas ce que fait la Métropole pour défendre les centres de santé existants, mais on est quand même là face à des collectivités qui sont mises devant le fait accompli par des organismes qui prennent leur décision et qui après demandent qu'on les aide à construire autre chose.

M. PELAIN, Maire :

C'est sûr que c'est très facile à dire M. MASSOU, non mais c'est tellement facile à faire, mais je ne peux pas vous laisser dire qu'on ne s'est pas battu pour que le centre ne ferme pas parce qu'autrement il serait fermé, il ne se passerait rien. Oui M. MASSOU, oui c'est ce qui se passe. D'ailleurs il y a d'autres villes où il ne se passe rien, le centre ferme et les locaux auraient été vendus. Donc je trouve ça vraiment très facile ! Donc ce projet a été proposé, il y a une réelle demande aussi sur les questions de petite enfance sur lesquelles on a souhaité répondre. J'ai défendu, c'est vrai, ce projet de la Métropole du Grand Paris pour qu'il puisse être financé et éviter de fermer le centre Croix-Rouge. Et c'est pour ça qu'en parallèle mais Mme AAZIZ en dira quelques mots j'imagine dans 2 minutes, on se bat jour et nuit pour l'arrivée de médecins généralistes et de professionnels de santé à Villeneuve-la-Garenne. Et on y arrive enfin à ouvrir ces centres de santé. Après vous l'avez dit, nous on n'y est pour rien, on subit. Il faut savoir aussi qu'il n'y avait plus de médecins dans le centre de santé parce que c'est des médecins salariés et qu'on n'en trouve plus. Allez-y si vous voulez rajouter quelque chose.

Mme AAZIZ :

Oui un mot M. MASSOU, vous n'étiez certainement pas sans savoir que la Croix-Rouge de Villeneuve-la-Garenne, comme vous le dites vous-même, et comme d'autres Croix-Rouge de la région parisienne notamment, connaissait un déficit structurel abyssal. C'est-à-dire que personne ne pouvait reprendre les centres de santé Croix-Rouge, personne ! Certains acheteurs, certains services de l'État, certains investisseurs ont tenté de reprendre ces centres de santé. Personne ne s'y est mouillé parce que c'était impossible de pouvoir reprendre ces centres qui connaissaient un déficit structurel depuis de très longues années. Donc effectivement Monsieur le Maire, comme beaucoup d'autres maires des collectivités voisines se sont mobilisés pour éviter la fermeture de ces Croix-Rouge et se sont même effectivement, un peu comme vous, emportés en apprenant en dernier lieu les fermetures décidées. Donc aujourd'hui malheureusement ce centre de santé ne pouvait pas être maintenu, mais nous nous sommes effectivement battus pour que ce lieu reste un lieu d'accueil avec la possibilité de prendre soin des familles, de travailler sur la parentalité, de travailler sur les tout-petits, la santé des tout-petits et de construire comme ça effectivement, peut-être que le mot tiers-lieu ne vous plaît pas trop, mais c'est un langage que l'on rencontre aujourd'hui de plus en plus. C'est un lieu de rencontre, d'accueil et d'accompagnement. Et nous avons réussi par le biais de la Métropole et de nos partenaires institutionnels et notamment le Département, à maintenir l'existence de ce lieu qui comme vous le disiez était un lieu historique à Villeneuve-la-Garenne et nous sommes très fiers d'avoir pu maintenir une activité qui n'est plus un centre de santé, mais en tout cas qui prend soin de nos concitoyens.

M. PELAIN, Maire :

Merci Mme AAZIZ. D'autres remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ? Y-a-t-il des votes pour ? C'est donc adopté à la majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La convention tripartite entre la Ville, la Métropole du Grand Paris et l'association Croix-Rouge française.

Pour : Liste majoritaire

M. LAGARDE, M. PELEAU

Villeneuve libre et engagée pour l'avenir

Abstention : Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire

4- Attribution d'une subvention pluriannuelle et signature de la convention ville et Croix-Rouge pour la création d'un tiers-lieu

Rapporteur : Mme Fatima AAZIZ

« La Ville de Villeneuve-la-Garenne, comme vous le savez, travaille depuis longtemps avec la Croix-Rouge. En effet, partenaire historique sur le volet de la santé et acteur du contrat local de santé, la Ville et la Croix-Rouge ont construit ensemble une programmation à destination des Villénogarennois avec des coanimations d'ateliers de prévention et d'information et des accompagnements de soutien pour les jeunes.

La Croix-Rouge a dû faire face à la fermeture de ses centres de santé et elle a très vite rebondi sur un nouveau projet, à savoir la création d'un tiers-lieu.

Cette nouvelle offre de service dans une logique de tiers-lieu s'intègre parfaitement dans les besoins identifiés par la Ville sur son diagnostic territorial qui montre que la Ville, dont la moitié des habitants sont résidents en Quartier de la Politique de la Ville (Q.P.V), a besoin d'un lieu identifié parentalité/famille/jeunesse mais aussi aux enjeux de santé et de santé mentale.

C'est donc à ce titre que la Ville a souhaité co-porter le projet de tiers-lieu aux valeurs partagées de solidarité, de respect, et d'accueil inconditionnel dans le cadre du fonds « innover dans la ville » de la Métropole du Grand Paris et participer au financement de ce projet à hauteur de 80 000 € répartis sur deux ans, 40 000 € en 2025 et 40 000 € en 2026.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de subventionnement entre la Ville et la Croix-Rouge Française. »

M. PELAIN, Maire :

Merci Mme AAZIZ. Des remarques ? Il n'y en a pas. J'imagine le même vote ? Même vote que l'affaire n°3. C'est donc adopté à la majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention de subventionnement entre la Ville et la Croix-Rouge Française.

**Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Abstention : Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

5- Approbation du règlement de fonctionnement à l'attention des parents pour l'accueil régulier et occasionnel dans les différents Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (E.A.J.E)

Rapporteur : Mme Khady FOFANA

« L'évolution des modes d'Accueil Petite Enfance sur la Commune nécessite d'apporter périodiquement des modifications dans le règlement intérieur existant des différents établissements d'accueil régulier et occasionnel à l'attention des familles notamment :

- le changement d'horaire du contrat pour les parents en congé maternité.
- le dépassement du quota de 20 heures par semaine lors des périodes de moindre fréquentation ;
- la mise à jour des intitulés des partenaires ;

- la nature des ressources prises en compte pour calculer le tarif horaire (j'en profite d'ailleurs pour saluer mes équipes et les remercier pour le travail qui a été fait et qui permet vraiment de pacifier les relations avec nos administrés) ;
- une procédure en cas de non justificatif de ressources ;
- l'établissement d'un contrat par représentant légal ;
- une précision sur les subventions publiques versées par la Caisse d'Allocations Familiales.

Ces modifications sont principalement destinées à répondre aux exigences de la C.A.F des Hauts-de-Seine mais également celles du Conseil Départemental en vue d'améliorer la réponse aux besoins réels des familles.

Sur la base de tous ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir abroger la délibération n° 7/0412 du Conseil municipal en date du 6 octobre 2022 ; et d'approuver le présent règlement intérieur à l'attention des parents pour l'accueil régulier et occasionnel des enfants dans les différents Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants de la Collectivité. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Allez-y M. MASSOU.

M. MASSOU :

C'est plus une question que des remarques. Dans le document, vous donnez la liste des lieux d'accueil entre crèches et haltes-garderies, j'ai compté qu'on avait sur la ville 247 places permettant d'accueillir, soit en crèche, soit en halte-garderie. Comme on garde les enfants en gros de 10 mois à 4 ans ou de 12 mois à 4 ans, on est à peu près à 80 enfants par an dans le cycle 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année et donc tous les ans se libèrent à peu près 80 places. Il y a un chiffre qu'on n'arrive pas à avoir, c'est 80 places, OK, mais combien de demandes actuellement sur la Ville tous les ans pour les crèches et haltes-garderies et donc sous-entendu évidemment quels sont les besoins aujourd'hui non-satisfaits pour les parents ? Merci.

M. PELAIN, Maire :

Allez-y Mme FOFANA.

Mme FOFANA :

Au-delà des chiffres, je m'en réfère à mes équipes puisque je n'ai pas envie de dire de bêtises, je n'ai pas les chiffres exacts en tête comme vous devez vous en douter. Par contre, au vu des commissions qu'on a faites, on en a fait une là récemment concernant l'attribution des places, effectivement on a un taux de personnes insatisfaites malheureusement qui est assez élevé puisque sur nos structures, nous répondons, on va dire, à un peu moins de 40 %, enfin on a moins de 40 % de réponses favorables. En ce qui va concerner le turnover d'une année sur l'autre, il est différent, ce n'est pas forcément toujours la même chose. Par contre, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure quand j'ai pris la parole pour la délibération, les équipes font en sorte qu'en dehors des commissions, on puisse attribuer de manière régulière des places aussi à nos familles, c'est-à-dire que dès qu'une place se libère, on n'attend pas la commission suivante pour pouvoir donner des places aux familles, on essaye vraiment de les suivre et de faire en sorte qu'il n'y ait pas de places vacantes. Vous avez parlé de 80 places. En fait, ce qui se passe, c'est qu'il y a des enfants qui sont accueillis parce qu'ils ont déjà fait leur adaptation et on a une espèce de delta par rapport aux adaptations. Donc quand vous dites 80 enfants en fait, ce n'est pas tout à fait 80 enfants, potentiellement ça pourrait être plus, et on compte également les enfants qui sont accueillis de manière occasionnelle, c'est encore complètement différent.

Donc aujourd'hui pour répondre à votre question, le taux d'insatisfaction reste quand même important, même si je tiens à préciser que sur Villeneuve-la-Garenne, on a un nombre de crèches et de haltes-garderies qui est très élevé par rapport à d'autres villes avec une population supérieure. Ça, ça a été reconnu par mes homologues des autres villes. Donc on essaye vraiment de faire le maximum sur la Ville de Villeneuve-la-Garenne. Et la problématique à laquelle nous sommes confrontés par rapport au fait de ne pas pouvoir satisfaire toutes les familles, ce n'est pas une problématique qui est propre à Villeneuve-la-Garenne, c'est une problématique qui est nationale. Voilà. Et je vous invite à vous rapprocher de mes équipes qui seront en mesure de vous donner les chiffres précis pour lesquels je ne suis pas en mesure de le faire, comme je vous l'avais dit.

M. PELAIN, Maire :

Merci Mme FOFANA. Une autre précision, on a 2 MAM qui vont ouvrir, il y en a une qui a déjà ouverte Avenue de Verdun, on en a une 2nde qui devrait ouvrir cet été sur le quartier Jean Moulin et les travaux du nouveau relais d'assistantes maternelles devraient débiter aussi dans les mois qui viennent.

Pas d'autres remarques. Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **ABROGE**

La délibération n° 7/0412 du Conseil municipal en date du 6 octobre 2022.

- **APPROUVE**

Le présent règlement intérieur à l'attention des parents pour l'accueil régulier et occasionnel des enfants dans les différents Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants de la Collectivité.

**Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

6- Approbation de la convention attributive de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville (D.P.V) 2025 entre l'Etat et la Ville de Villeneuve-la-Garenne et attribution des subventions allouées aux associations

Rapporteur : Mme Zoubida KHATTALA

« La Commune de Villeneuve-la-Garenne fait partie des communes bénéficiaires de la Dotation Politique de la Ville en 2025. Le montant total de la subvention qui lui est allouée est de 465 610,87 €. Son obtention est soumise à la signature d'une convention attributive de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2025. Cette convention a pour objet l'engagement de l'Etat, de la Ville et des partenaires à subventionner les projets en investissement et en fonctionnement (présentés ci-dessous), qui contribuent à l'amélioration :

- De la qualité des équipements publics éducatifs et sportifs ;
- De l'accès aux services publics de proximité ;
- Du vivre ensemble, de la santé et de la citoyenneté des habitants au travers de projets de fonctionnement structurants ;
- De l'éducation (accès aux savoirs, à l'expression et à la lecture).

Il convient de rappeler qu'en application du principe posé par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux intéressés à l'affaire et exerçant des fonctions particulières au sein des associations sont tenus de ne pas prendre part, ni au vote, ni aux débats.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention attributive de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2025 entre l'Etat et la Ville de Villeneuve-la-Garenne. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Allez-y M. MASSOU. En fait, je vais vous passer la parole systématiquement.

M. MASSOU :

Ce soir, oui, il y a pas mal de rapports mais après, ça va se tasser, c'est au début du Conseil. Donc dans ce document, dans ce rapport, il y a la partie investissement et la partie fonctionnement. Dans la partie investissement, vous annoncez 2 projets d'investissement et après je n'en trouve qu'un qui est la Maison de la Vie Associative dont le coût global est affiché à 2 957 000 € et dont le financement du Département dans le cadre de ce rapport serait de 344 497 €. J'ai trouvé d'autres financements ailleurs toujours du Département dans le cadre de notre financement de 500 000 €. Et ma question, c'est pour savoir, est-ce qu'au-delà du Département et de la Ville, il y a d'autres financeurs pour cette Maison des Associations ? C'est ma première question. J'en ai une 2^{ème} sur le rapport. Bon je finis alors. Les associations que le Département finance, il y en a certaines, quand on voit l'intitulé de leur action pour quelqu'un qui n'est pas dans l'association, c'est incompréhensible. Quand je lis AML, le nom de l'opération hors cadre, je ne sais pas ce que c'est, les Pas de l'Espoir, le nom de l'action répit croisé. Faudrait en dire un peu plus sur le rôle de ces associations, surtout qu'on les finance quand même à un niveau qui est élevé. Puisque pour un budget de 8 700 €, elle touche 7 000 € de subventions. On se demande quelles sont ses ressources propres à l'arrivée et comment elle fonctionne sans subvention municipale avec un tel niveau. Mais je pourrais en citer d'autres. Il y a d'autres associations où on est à 90 % du financement du budget.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Alors on est sur un financement de l'Etat là. Donc comment on procède. C'est un pool d'associations, de projets qui sont présentés aux services de l'Etat et notamment à la PDEC, Madame la Préfète. Il y a un débat autour de ces projets et de ces associations. Régulièrement, Madame la Préfète, les services de la préfecture revoient les montants proposés, n'accompagnent pas certains projets ou certaines associations. Je veux dire, ce n'est pas la Ville qui décide de le financer tel quel. Et on aura la même chose tout à l'heure sur la délibération suivante avec le Département où il y a aussi vraiment des échanges qui sont faits et des réunions d'ajustement qui sont faites avec les services. Et d'ailleurs les services de l'Etat, moins du Département mais de l'Etat, rencontrent les associations qui le souhaitent. Et les services de l'Etat viennent aussi sur les actions proposées dans ce cadre-là par les associations. Ensuite sur le nom des projets, je vous invite, on peut vous faire passer les projets si vous le souhaitez, mais vous parlez d'AML, AML est là sur tous les événements, cette association-là, donc n'hésitez pas à aller interroger cette association, ils vous répondront bien sûr avec plaisir sur ce sujet-là, mais je vais passer la parole à Mme LARIK qui veut rajouter quelque chose.

Mme LARIK :

Merci Monsieur le Maire. J'interviens en ma qualité d'élue en charge de la politique de la ville. Au-delà des chiffres, et cetera, je voudrais quand même revenir sur votre petite réflexion concernant les associations que vous venez de citer, mais Monsieur le Maire vient de le dire juste à l'instant, ce sont quand même des associations qui œuvrent sur notre territoire de manière quotidienne, qui accompagnent, que ce soit la jeunesse, nos sages, les personnes en situation de handicap, donc je trouve ça un petit peu... Et d'ailleurs je me permets, avec tout le respect que j'ai pour vous, je vous ai rarement vu dans les événements, donc je trouve ça un petit peu culotté de pouvoir venir dire quelles sont les associations, qu'est-ce qu'elles font. Donc je tiens à remercier quand même chaleureusement toutes ces associations qui œuvrent sur notre territoire.

M. PELAIN, Maire :

Merci. La première question, c'était donc sur le financement. On a un financement du Département, on a un financement de l'État et on a un financement de la Métropole sur la Maison des Associations dont la première pierre, enfin le début des travaux devrait commencer au mois de novembre.

S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, nous allons passer au vote. Y-a-t-il des votes contre cette délibération ou des abstentions ? Elle est donc adoptée à l'unanimité et je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La convention attributive de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2025 entre l'Etat et la Ville de Villeneuve-la-Garenne.

**Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

7- Attribution de subventions du Conseil départemental des Hauts-de-Seine au titre de la programmation politique de la ville 2025

Rapporteur : Mme Zoubida KHATTALA

« Le Département des Hauts-de-Seine maintient son intervention sur la géographie prioritaire de la politique de la ville de Villeneuve-la-Garenne fixée par le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023. Le montant de l'aide pour le quartier prioritaire "CAP Villeneuve" sera à hauteur de 407 147 € pour cette année et son engagement s'inscrit dans le cadre du Contrat de Développement Département-Commune de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026. L'intervention départementale s'articule autour de deux axes prioritaires :

- L'insertion des publics en difficulté ;
- La réussite éducative et plus précisément des collégiens.

Le comité de pilotage s'est tenu le 15 mai 2025 et a procédé d'une part, à l'analyse du bilan des actions 2024 et d'autre part, à la validation de la programmation 2025 établis par la Commune.

Il convient de rappeler qu'en application du principe posé par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux intéressés à l'affaire et exerçant des fonctions particulières au sein des associations sont tenus de ne pas prendre part, ni au vote, ni aux débats.

Par conséquent, sur la base de tous ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Solliciter l'intervention financière du Département des Hauts-de-Seine au titre de la Programmation Politique de la Ville 2025
- D'approuver l'attribution des subventions dont le détail précis figure dans le tableau récapitulatif visé ci-dessus ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les conventions et ou les avenants s'y rapportant. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des remarques ? Allez-y.

M. MASSOU :

Oui parce que c'est l'occasion de parler de Lectures Nomades. Je sais que vous allez les recevoir bientôt, mais ils sont en grande difficulté. Ils font actuellement signer une pétition sur la ville. Ce n'est pas dans ce rapport que l'on voit la baisse des subventions, mais il y a des baisses de subventions de différentes natures qui les conduisent sans doute, y compris à licencier du personnel s'ils n'ont pas les financements nécessaires. Or c'est une association qui joue un très grand rôle sur le territoire. Et donc je pense que ça serait bien que l'on voit comment on peut aider cette association à retrouver les financements qui lui manquent, soit de l'État, y compris du Département puisque le Département n'a pas encore répondu à sa demande de subvention, de l'ensemble des intervenants qui peuvent être à l'origine de la survie de cette association fort utile.

M. PELAIN, Maire :

Plusieurs choses, il y a le fond et la forme... Ah pardon M. MASSOU.

M. MASSOU :

Juste si vous voulez encore une chose, mais ça renvoie sans doute au même débat que précédemment, puisque là, c'est le Département. Il y a une subvention pour Le Secours Populaire, c'est très bien, mais est-ce que le fait que les Restos du Cœur soient sur Gennevilliers, toute la subvention pour les Restos du Cœur passe par Gennevilliers ou ? C'est surprenant qu'il n'y ait pas de subvention apparaissant pour les Restos du Cœur. Oui mais là je parle du Département, de la délibération qui nous est passée aujourd'hui.

M. PELAIN, Maire :

Pour les échanges, il faut allumer le micro parce qu'autrement les nombreux téléspectateurs qui regardent ne vous entendent pas.

M. MASSOU :

Je parlais du rapport qui est là.

M. PELAIN, Maire :

D'accord. Ce que disait Mme AAZIZ, c'est qu'on accompagnait les Restos du Cœur via le CCAS.

Il y a le fond et la forme pour Lectures Nomades. Lectures Nomades est évidemment une association que l'on continuera à accompagner comme on l'a toujours fait depuis près d'une vingtaine d'années. Sur la forme, lancer une pétition avant un rendez-vous ou en demande d'être accompagné et où on critique les partenaires qui ont accompagné cette association depuis 20 ans, je trouve que c'est assez maladroit, mais je ne vais pas me formaliser. Et entre 2024 et 2025, on a fait évidemment pour préparer le rendez-vous l'état des lieux, il y a une baisse de 500 € sur l'ensemble des financements. Voilà je tiens quand même à le dire. Donc on reçoit l'association, je crois que c'est la semaine prochaine, pour fin de semaine ou début de semaine prochaine, et on va bien sûr analyser les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, c'est surtout des difficultés RH sur le budget de fonctionnement. Et bien évidemment, vu l'importance de l'activité de cette association et l'importance de l'impact qu'elle peut apporter notamment aux enfants par leur activité justement, on continuera à les accompagner. Enfin la pétition juste avant un rendez-vous avec la collectivité, ce n'est pas la meilleure manière de demander à être accompagné, il me semble, mais on le fera malgré tout.

Y-a-t-il d'autres remarques ? Allez-y.

M. LAGARDE :

Bonjour à toutes et à tous. Il y a dans ce sujet quelque chose qui n'a pas été dit, enfin qui n'est pas clair, c'est que ça, c'est notre capacité ville à accompagner les associations à aller chercher plus d'argent. Et il s'avère que je fais partie de plusieurs associations, mais pas de celle-là, et effectivement, ce qu'on a noté depuis quelques temps, c'est que vous avez mis en place beaucoup de ressources supplémentaires pour accompagner les associations, donc il y a eu des recrutements de personnes nouvelles qui sont venues et qui nous accompagnent. Mais on voit aussi la difficulté d'aller chercher ces budgets, c'est toujours plus compliqué parce qu'il faut remplir des dossiers très souvent avec un jargon compliqué, et cetera, il faut connaître les démarches. Et souvent les gens de ces petites associations ne sont pas en capacité ou ont d'autres choses à faire qu'être directeur financier et pouvoir remplir un dossier pour des structures d'État. Donc ça moi je pense que derrière, ça va dans le bon sens de pouvoir les accompagner, le service de la vie associative est de plus en plus actif là-dessus et je les remercie. Par contre, ce qui serait bon à savoir, c'est si avec le temps justement ces enveloppes, on arrive à les développer, c'est-à-dire notre capacité de financement de nos associations augmente que ce soit sur l'argent qu'on va chercher auprès du Département ou bien auprès d'autres structures, ça c'est quelque chose qu'il n'y a pas dans cette délibération et qui m'est venue un petit peu à l'esprit, c'est que j'aimerais savoir si d'année en année, on a une meilleure capacité à financer nos associations.

M. PELAIN, Maire :

Merci. La Maison de la Vie Associative servira à ça également. C'est un lieu où justement les associations pourront, un, venir travailler, se poser avec des espaces de travail, des espaces de rencontres, plutôt que vous l'avez très bien dit une association composée uniquement de bénévoles qui n'ont pas de locaux, finalement tout se fait à la maison et c'est très compliqué. Donc c'est des espaces de coworking pour les associations, des espaces pour pouvoir faire leurs réunions avec les partenaires, des espaces pour pouvoir organiser les conseils d'administration, des espaces pour pouvoir organiser les assemblées générales avec le service Vie Associative qui sera présent dans cette Maison de la Vie Associative. Ça c'est la première chose. La deuxième chose, dans cette Maison de la Vie Associative, il y aura aussi des experts qui pourront accompagner les associations sur les questions financières et budgétaires parce que c'est quand même compliqué sur la partie administrative et la partie juridique. Donc ça, c'est ce que l'on met en place justement pour pouvoir accompagner les associations qui effectivement peuvent se retrouver face à des dossiers très compliqués pour quelques milliers d'euros quelques fois. Et donc souvent, elles peuvent abandonner et ne pas aller au bout de la démarche. C'est pour ça aussi qu'on a vraiment facilité l'accès à notre propre dossier de financement. Il faisait 30 ou 40 pages, je pense qu'on est à 10 pages aujourd'hui, et ce qui permet vraiment de faciliter les associations pour faire leur demande et proposer leurs projets tout en étant en plus accompagnées par des ressources humaines.

Le service Vie Associative, c'était une personne il y a encore quelques années, aujourd'hui c'est 4 ou 5 personnes qui accompagnent les associations. Ce que demandent les associations, c'est d'être accompagnées, vraiment accompagnées réellement. Lorsqu'on parle de l'État dans ces dispositifs-là, de l'État ou du Département, on est sur des enveloppes qui sont fermées, c'est-à-dire qu'il n'est pas possible de négocier l'augmentation des crédits politiques de la ville. La Préfète nous prévient que pour l'année 2026 on aura telle enveloppe et on ne va pas au-delà, et avec cette enveloppe on doit arriver à répartir les financements sur les différentes associations qui nous ont déposé des appels à projets. Par contre, la chance que l'on a à Villeneuve-la-Garenne pour l'instant, je dis bien pour l'instant, c'est que les crédits n'ont pas diminué, on reste sur des enveloppes constantes depuis plusieurs années, ce qui n'est vraiment pas le cas d'autres villes qui ont eu des chutes de crédit dans le cadre des subventions Politique de la Ville. On accompagne effectivement les associations grâce à ce service dont vous avez souligné l'efficacité lorsqu'il y a des projets dits One Shot, un projet que vous pouvez proposer qui n'est pas lié à la subvention de fonctionnement classique sur une thématique qui puisse rentrer dans le cadre de nos objectifs. Évidemment on accompagne l'association à rechercher des financements et c'est aussi pour ça qu'on a mis en place le fonds de dotation. Le fonds de dotation existe maintenant depuis 2 ans. De nombreuses associations ont pu bénéficier de ce fonds de dotation sur des appels à projets qui ont lieu 2 fois ou 3 fois au maximum par an et sur des financements qui ne sont pas des financements liés à des institutions publiques mais à des partenaires privés qui permettent de faire vivre ce fonds de dotation et d'accompagner le tissu associatif dans leurs projets.

Sur cette délibération, s'il n'y a pas d'autres questions, je vais demander à Mme BANSEDE, M. KOBBI, Mme FOFANA de me suivre et je vais passer la main à M. RARCHAERT pour passer au vote.

M. RARCHAERT :

Bonsoir mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je vais donc mettre aux voix cette affaire. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE**

L'intervention financière du Département des Hauts-de-Seine au titre de la Programmation Politique de la Ville 2025.

- **APPROUVE**

L'attribution des subventions dont le détail précis figure dans le tableau récapitulatif visé ci-dessus, et d'autoriser.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire, à signer les conventions et ou les avenants s'y rapportant.

Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire

NPPV : M. PELAIN, Mme BANSEDE, M. KOBBI, Mme FOFANA et Mme LEVY

8- Attribution d'une subvention de fonctionnement 2025 aux amicales de locataires

Rapporteur : Mme Zoubida KHATTALA

« Dans le cadre de la politique d'accompagnement des amicales de locataires, il est proposé de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement à celles qui ont sollicité la Ville, ceci pour un montant de 500 €. Il convient de rappeler qu'en application du principe posé par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux intéressés à l'affaire et exerçant des fonctions particulières au sein des associations sont tenus de ne pas prendre part, ni au vote, ni aux débats.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution des subventions de fonctionnement aux amicales de locataires pour un montant de 500 €. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Non je ne mets pas aux voix parce que Mme NIELBIEN doit quitter la salle. Merci Eve. Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

L'attribution des subventions de fonctionnement aux amicales de locataires pour un montant de 500 €.

Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire

NPPV : Mme NIELBIEN et Mme HENRIOL

9- Approbation de la perception d'une subvention du Département des Hauts-de-Seine au titre du soutien aux politiques de prévention de la délinquance au titre du Contrat de Développement entre le Département et la Commune (C.D.D.V)

Rapporteur : Mme Zoubida KHATTALA

« Le renforcement de la cohésion sociale est une priorité de l'action départementale. Ainsi, le Département apporte aux communes et aux acteurs associatifs son soutien financier pour la mise en place de projets au niveau local. Les crédits départementaux dédiés au financement des actions de prévention de la délinquance sont à compter de 2025 intégrés au Contrat de Développement Ville-Département (C.D.D.V).

Il convient de rappeler qu'en application du principe posé par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux intéressés à l'affaire et exerçant des fonctions particulières au sein des associations sont tenus de ne pas prendre part, ni au vote, ni aux débats.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la perception de la subvention du Département des Hauts-de-Seine d'un montant de 28 500 € au titre du soutien aux politiques de prévention de la délinquance et reverser cette subvention pour permettre de financer les actions des associations ADABE et Expression de France. »

M. PELAIN, Maire :

Et également au service prévention de la Ville.

Y-a-t-il des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La perception de la subvention du département des Hauts-de-Seine d'un montant de 28 500 € au titre du soutien aux politiques de prévention de la délinquance et reverser cette subvention pour permettre de financer les actions des associations ADABE et Expression de France.

**Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

10- Approbation de la convention de cession à titre gracieux entre la Métropole du Grand Paris et la Commune de Villeneuve-la-Garenne d'une torche olympique et paralympique

Rapporteur : M. Bachir HADDOUCHE

Je reprends le flambeau, la belle torche est derrière nous. Elle n'est pas allumée parce qu'il fait déjà chaud, donc on va s'abstenir de ça.

« L'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques (J.O.P) à Paris en 2024 a constitué une formidable opportunité pour accélérer la transition et le développement de la Métropole du Grand Paris. Labellisée Terre de Jeux 2024, puis désignée collectivité hôte cheffe de file, elle a accueilli de nombreux sites de compétition et centres de préparation aux Jeux. Notamment nous aussi à Villeneuve-la-Garenne, on avait un centre de préparation aux Jeux et on a accueilli la délégation de la Thaïlande. Mais le grand défi des Jeux portés par Paris 2024 est à présent celui de l'héritage qui répond à la volonté de laisser une empreinte forte pour le territoire et ses habitants. Et notamment sur la notion de l'héritage, nous continuons cette année notre Village Olympique et la Métropole du Grand Paris nous accompagne dans ce cadre de l'héritage. Et l'héritage, c'est aussi toutes ces structures qu'on a pu réhabiliter ou créer telles que le skate-park, la piscine, les terrains de padel, le terrain 5-5, on a aussi le club House, enfin tout ça fait partie effectivement des JOP 2024.

La Métropole du Grand Paris propose aux communes de son territoire de mettre à disposition de manière temporaire une torche olympique et paralympique dans une démarche de faire vivre l'héritage des Jeux Olympiques. Ainsi la commune de Villeneuve-la-Garenne fera exposer l'une des torches olympiques. Il me semble qu'elle va être exposée en mairie et peut-être au Village de temps à autre. Donc les habitants auront l'occasion de prendre de belles photos à côté de cette torche-là.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de mise à disposition d'une des torches olympique et paralympique. »

M. PELAIN, Maire :

Elle sera protégée M. MASSOU. Non, c'est une erreur, ce n'est pas du tout temporaire, oui mais c'est une erreur de notre part, ce n'est pas temporaire, c'est définitif. On a signé pour qu'elle appartienne à la Commune et donc elle sera, vous l'avez dit M. HADDOUCHE, exposée dans le nouveau centre administratif. Vous savez qu'on lance les travaux dans quelques jours du centre administratif. Donc le centre administratif actuel déménagera en lieu et place de la salle des mariages actuelle. Et une fois que le centre administratif sera livré dans 6 mois environ, on exposera cette torche. Et puis ça a également été dit, le Village Olympique ouvre, pas ce samedi-là mais samedi en 10, donc le 4 ou le 5, et lors des animations de ce Village Olympique, il y aura des temps où les habitants pourront venir voir la torche et se faire prendre en photo avec celle-ci.

Des remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La convention de mise à disposition d'une des torches olympique et paralympique.

**Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

11- Création de nouveaux tarifs municipaux pour l'année 2025-2026

Rapporteur : M. Mohamed AMAGHAR

« La Commune de Villeneuve-la-Garenne souhaite favoriser l'accès de tous les publics aux activités délivrées par la Ville. Pour ce faire, la Ville souhaite créer les tarifs suivants :

- La Commune propose de mettre en place une tarification d'utilisation des terrains de padel.
- La Commune propose de créer une participation financière pour certaines activités proposées par les espaces socio-culturels.
- Dans le cadre de sa politique jeunesse et culturelle, la Commune souhaite mettre en place un Comedy Club proposant plusieurs spectacles.
- Dans le même esprit de diversification de l'offre et de valorisation du territoire, la Commune souhaite également proposer la location de la péniche municipale pour des croisières.
- La Commune souhaite mettre à disposition à titre gracieux des minibus aux associations locales.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la création de nouveaux tarifs municipaux pour l'année 2025-2026 ;
- D'approuver l'ouverture des terrains de padel avec une gestion en régie ;
- De prévoir des règlements intérieurs pris par arrêté du Maire relatif aux terrains de padel et à la location des minibus »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Allez-y M. MASSOU.

M. MASSOU :

Oui. Donc il y a des choses nouvelles. Déjà le Villeneuve Comedy Club, quelle est l'ambition réelle de cette nouvelle activité ? Parce qu'évidemment les entrées ne sont pas données, que ce soit à la salle des fêtes à 15 € ou à Malraux à 10 €. Bon ça peut paraître faible, ce n'est pas si faible que ça pour la population de Villeneuve-la-Garenne.

La 2^{ème} question concerne le padel, parce qu'il y a le prix des entrées donc je vois pour un adulte l'entrée est à 11 €, pour un enfant à 4,50 €. Mais une fois qu'il est rentré, il peut rester combien de temps ? Il n'y a pas la durée de présence dans le padel, donc il ne fait pas que rentrer, il doit y rester et il doit ressortir. Donc avec 11 €, il a droit à quoi ? Et c'est vrai pour toute cette colonne-là, on parle d'entrée, mais on ne parle pas de durée.

Dernière question, c'est sur la péniche Marie Louise, comment sont calculés les tarifs parce que bon pour les associations je pense que c'est des tarifs corrects à 500 la demi-journée, à 800 la journée de 8 heures. Pour les particuliers, faire la demi-journée à 1 100 € et la journée complète à 1 500 € me semble quand même cher pour les Villénogarennois. Evidemment ça comprend sans doute, et la péniche, et le personnel qui est sur la péniche, mais est-ce que la Ville participe aux frais ou est-ce que c'est l'ensemble des dépenses qui sont prises en charge par les particuliers qui louent la péniche.

M. PELAIN, Maire :

Alors pour ces 3 questions. La Marie-Louise, on est sur des tarifs assez classiques et assez élevés parce que vous avez raison, on du personnel donc l'équipage et le fioul et le passage des écluses. Donc sur ces locations notamment à la journée, on est sur des tarifs qui peuvent paraître élevés, c'est vrai, mais qui sont bien en deçà de ce que peuvent proposer d'autres villes. Et ensuite on peut aussi, si on le souhaite, et ça arrive régulièrement, mais on avait déjà passé ces tarifs-là, la louer quand elle reste à quai.

Pour les padels, donc on est au taux horaire, désolé si ça n'a pas été précisé.

Et pour le Comédie Club. Le Comédie Club, on est sur un événement qui rencontre un fort succès. On souhaite mettre en place des tarifs d'entrée pour ce festival et notamment pour les ventes qui se font sur les sites ou les plateformes classiques comme la FNAC, Ticketnet, et cetera, tout en sachant qu'on ne mettra pas toutes les places de ce festival en vente et que l'on se réserve aussi bien évidemment, comme on l'avait fait mais sur la totalité l'année dernière, des places pour nos jeunes et pour les associations de Villeneuve-la-Garenne à titre gracieux.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La création de nouveaux tarifs municipaux pour l'année 2025-2026 ;

L'ouverture des terrains de padel avec une gestion en régie ;

De prévoir des règlements intérieurs pris par arrêté du Maire relatif aux terrains de padel et à la location des minibus.

**Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

12- Renouveaulement du projet social de l'Espace Nelly Roussel 2025-2029

Rapporteur : Mme Sandrine HERTIG

« Le projet social est un outil stratégique et structurant pour les équipements socioculturels comme l'Espace Nelly Roussel. Il formalise les actions à mener, en cohérence avec les besoins identifiés sur le territoire et les objectifs de cohésion sociale définis par la municipalité. Ce document-cadre fixe les orientations, les priorités et les modalités d'intervention pour répondre efficacement aux attentes des habitants.

Le renouvellement du projet social 2025-2029 permet de :

- Mettre à jour les orientations stratégiques en fonction des évolutions des besoins sociaux, économiques et culturels du territoire.
- Renforcer l'attractivité de l'équipement en diversifiant l'offre d'activités et en intégrant des enjeux actualisés tels que la transition écologique, le numérique et l'innovation sociale.
- Évaluer et capitaliser sur les réussites du précédent projet tout en identifiant les axes d'amélioration.
- Optimiser les partenariats locaux, notamment avec les associations, les établissements scolaires, et les autres acteurs institutionnels.

Le projet social renouvelé pour l'Espace Nelly Roussel sera ainsi un levier pour renforcer la cohésion sociale à Villeneuve-la-Garenne, accompagner les habitants dans leurs parcours de vie, et répondre aux situations complexes sur le territoire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Projet Social de l'Espace Nelly Roussel 2025-2029. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des remarques sur ce point-là ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

Le Projet Social de l'Espace Nelly Roussel 2025-2029.

**Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

13- Actualisation des tarifs applicables de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E) 2025

Rapporteur : Mme Carine BANSEDE

« La Commune peut, par délibération prise avant le 1^{er} juillet de l'année précédant celle de l'imposition, actualiser les tarifs applicables pour la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E) frappant les supports publicitaires dans les limites de leur territoire. La T.L.P.E s'applique à tous supports publicitaires fixes, exploités, extérieurs, visibles d'une voie publique qui sont de 3 catégories :

- Les dispositifs publicitaires ;
- Les enseignes ;
- Et les préenseignes.

L'actualisation des tarifs applicables à la T.L.P.E, se fait dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Le taux de variation applicable aux tarifs de la T.L.P.E en 2025 s'élève à + 4,8 % (source INSEE). La déclaration doit être effectuée chaque année avant le 31 décembre de l'année N. Une amende forfaitaire de 750 € par dispositif publicitaire non-déclaré sera appliquée.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'actualisation des tarifs applicables de la T.L.P.E et d'instaurer une amende forfaitaire d'un montant de 750 € en cas d'absence de déclaration »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

L'actualisation des tarifs applicables de la T.L.P.E ;

- **INSTAURE**

Une amende forfaitaire d'un montant de 750 € en cas d'absence de déclaration.

Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire

14- Approbation d'une charte de fonctionnement de la coordination de la médiation sociale et urbaine

Rapporteur : M. Bachir HADDOUCHE

« La médiation sociale est définie comme un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose. Depuis janvier 2024, la Ville coordonne une instance de travail partenariale avec l'ensemble des acteurs de la médiation. Le déploiement de cette coordination fait partie intégrante de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance signée en séance plénière du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance le 21 mai 2024. Notamment nous avons eu un CLSPDD aussi le mois dernier où Monsieur le Préfet était présent. La coordination de la médiation s'appuie sur un réseau d'acteurs locaux, associations et service de la Ville qui, ensemble, ont élaboré la présente charte. Je remercie ici notre service qui est complètement dédié à cette médiation, ainsi que nos associations qui œuvrent effectivement pour le bien-être de notre Ville.

En assurant le pilotage de la coordination de la médiation sociale et urbaine, la Ville réaffirme son engagement et sa volonté d'agir, avec et au plus près des habitants.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la charte de coordination de la médiation sociale et urbaine. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques sur ce point-là ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La charte de coordination de la médiation sociale et urbaine.

**Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

15- Approbation d'une convention de coordination pour prévenir les phénomènes de rixes et autres rivalités de quartier entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et la Ville de L'Ile-Saint-Denis

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

Merci Monsieur Le Maire. A l'issue de la médiation sociale, effectivement, on a fait un gros travail avec nos voisins puisqu'historiquement, on a quelques problèmes de rixes avec eux, mais aussi on a un travail en partenariat.

« Les villes de L'Ile-Saint-Denis et Villeneuve-la-Garenne ont régulièrement été le théâtre d'affrontement et de violences de proximité ces dernières années. Fort du travail de fond mené sur chacun des territoires par une volonté forte des deux communes, elles souhaitent agir conjointement et préventivement sur cet enjeu prioritaire afin de contribuer à l'apaisement et à la réduction de ces épisodes violents. Un groupe de travail de prévention des rixes a été mis en place afin d'établir un plan d'actions pour soutenir et renforcer ce travail partenarial. C'est dans ce contexte que les deux communes s'engagent sur la signature d'une convention bilatérale.

Nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises à la Fabrik avec leur service Jeunesse, leur service médiation, service prévention, ainsi que les associations. Et il faut savoir qu'on a une cellule de veille avec tous les acteurs, locaux notamment, la police municipale, les acteurs de prévention sur L'Ile-Saint-Denis et Villeneuve-la-Garenne, nos associations et ainsi que les professionnels.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la signature d'une convention de coordination pour mieux lutter contre les phénomènes de rixes entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et L'Ile-Saint-Denis. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Et L'Ile-Saint-Denis passe cette délibération à son Conseil municipal également ce soir.

Y-a-t-il des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La signature d'une convention de coordination pour mieux lutter contre les phénomènes de rixes entre la ville de Villeneuve-la-Garenne et L'Ile-Saint-Denis.

Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire

16- Convention cadre triennale relative au renouvellement du label « Cité Educative »

Rapporteur : Mme Khady FOFANA

« La Commune de Villeneuve-la-Garenne a candidaté au label « Cité Educative Nationale » en février 2021, le temps passe vite. Et le Conseil Interministériel des Villes a annoncé le 29 janvier 2022 l'obtention d'une première labellisation de 3 ans pour la Ville. Un courrier du Préfet des Hauts-de-Seine en date du 27 mars 2025 informe Monsieur le Maire de Villeneuve-la-Garenne de la réponse favorable donnée à la demande de renouvellement, et attribue officiellement la dotation financière annuelle de 300 000 € dont 50 000 € provenant de la Préfecture à la Ville de Villeneuve-la-Garenne au titre de la nouvelle labellisation. Une nouvelle convention cadre triennale a donc été rédigée, incluant quatre annexes dont une nouvelle stratégie conjointement élaborée. Elle comprend une vision partagée, les objectifs stratégiques ainsi que les priorités et engagements des parties prenantes, soit toute la Ville et tous les établissements scolaires de la Ville. J'en profite d'ailleurs pour remercier toute la communauté éducative qui s'est vraiment impliquée et les projets qui sont portés sont juste exceptionnels et apportent beaucoup à nos enfants. Les modalités financières, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation de la Cité Educative à Villeneuve-la-Garenne, ainsi que son pilotage et sa gouvernance.

Ainsi, afin de poursuivre le travail engagé au cours des trois premières années de labellisation, de conforter les ambitions et de mettre en œuvre la nouvelle stratégie, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à la signature de la convention cadre triennale de la Cité Educative et de ses annexes, pour pouvoir mettre en œuvre le programme d'actions 2025-2026-2027 de la Cité Educative à Villeneuve-la-Garenne. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE**

Le Maire à procéder à la signature de la convention cadre triennale de la Cité Educative et de ses annexes, pour pouvoir mettre en œuvre le programme d'actions 2025-2026-2027 de la Cité Educative à Villeneuve-la-Garenne.

Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire

17- Approbation de l'adhésion au SIGEIF de la Commune de Villejust

Rapporteur : M. Frédéric RARCHAERT

« Par délibération en date du 03 février 2025, le Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France a accepté l'adhésion, au sein de cette structure, de la Commune de Villejust (Essonne) pour la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution gaz.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion de Villejust au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France. »

M. PELAIN, Maire :

J'imagine qu'il n'y a pas de questions ou de remarques et pas d'opposition ou d'abstention. C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

L'adhésion de Villejust au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France.

Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire

18- Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement collectif pour l'année 2023 pour le Département des Hauts-de-Seine

Rapporteur : M. Frédéric RARCHAERT

« Par délibération du 09 juillet 2018, le Département des Hauts-de-Seine a confié par Délégation de Service Public l'exploitation de son service assainissement à la société des Eaux de Versailles et de Saint Cloud pour une durée de 12 ans.

Le rapport d'activité a fait l'objet d'une communication et d'un examen préalables au sein de la commission consultative des services publics locaux de la Ville en date du 3 juin 2025.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité de l'année 2023. »

M. PELAIN, Maire :

Pas d'opposition ou d'abstention sur cette prise d'acte ? Allez-y.

M. MASSOU :

J'ai lu le rapport et c'est la partie assainissement dont je veux parler parce qu'on est sur les voies publiques, mais on a un problème sur cette ville, c'est qu'il y a des voies privées notamment des impasses sur les quais qui ne sont pas concernées par l'intervention publique sur l'assainissement, mais ça a des répercussions sur les voies publiques. Obligatoirement quand ça déborde dans une voie privée et que ça arrive sur la voie publique, c'est la voie privée qu'il faut traiter. Donc je me demande comment on peut faire pour que le dispositif actuellement en cours, donc le service public de l'eau et de l'assainissement pour le Département des Hauts-de-Seine prenne en compte ces voies-là pour qu'il n'y ait pas demain d'incident lourd.

M. PELAIN, Maire :

Je connais bien ce problème M. MASSOU. Vous avez le même sujet avec l'éclairage pas public, mais privé pour le coup, puisqu'il est privé chez vous. La seule possibilité, c'est que ces impasses deviennent publiques. Donc je vous invite, et je vous souhaite bien du courage, à réunir l'ensemble des riverains de votre impasse, moi j'ai essayé avec la mienne ça ne marche pas, de votre impasse pour pouvoir leur faire comprendre qu'il y a tout intérêt à ce que ces impasses deviennent publiques pour qu'elles soient entretenues. Et sur notre Ville, on a un certain nombre d'impasses, notamment la plupart qui donnent sur les quais de Seine, on en a aussi qui donnent sur le boulevard Galliéni, mais qui ne sont pas entretenues ou mal entretenues. Et à un moment donné, quand il va y avoir un problème grave, les coûts vont être très élevés pour les, ce n'est même pas forcément en copropriété, je ne sais pas votre impasse, mais ce n'est pas forcément copropriété mais pour les propriétaires qui sont dans ces impasses-là. D'autant plus qu'aujourd'hui, ce sont des impasses privées mais qui sont ouvertes au public de toute façon. Donc tout l'intérêt vraiment, et je dis ça et j'ai ma direction générale qui arrête de respirer derrière parce que c'est un coût quand même pour la collectivité, mais on a tout intérêt à ce que ces impasses privées puissent passer dans le domaine public et qu'elles puissent ensuite être entretenues. Vous parlez de l'assainissement, il y a le problème de l'éclairage et j'imagine qu'il y a d'autres sujets également.

D'autres remarques ou questions ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. C'est une prise d'acte donc nous prenons acte. Pas d'opposition ? D'abstention ? Merci.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

Du rapport d'activité de l'année 2023.

**Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

19- Approbation de la convention d'attribution de subvention dispositif « quartier d'avenir Hauts-de-Seine » quartier centre-ville aménagement des espaces publics

Rapporteur : Alain-Xavier FRANCOIS

« Le Département s'engage à verser à la Commune une subvention d'investissement de 2 537 620 € correspondant à 26 % du coût prévisionnel de 9 892 132 € HT pour financer l'opération « aménagement des espaces publics ». Cette subvention sera versée après notification de la présente convention selon les modalités de financement et le respect des clauses générales décrites dans la convention d'attribution.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention d'attribution de subvention du dispositif « quartier d'avenir – Hauts-de-Seine » pour l'aménagement des espaces publics dans le cadre du projet de renouvellement urbain du centre-ville. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Allez-y.

M. MASSOU :

Oui. Donc là on est sur un projet très ambitieux, c'est toute la transformation du centre-ville, y compris les impasses, l'Allée Saint-Paul jusqu'à la Seine, l'ex-îlot Emmaüs. Bref on est quand même sur un territoire assez grand. La note indique que le début des travaux est programmé au 2^{ème} trimestre 2025. Il se termine, je n'ai pas vu le début des travaux. Donc vous avez quoi comme planning nouveau pour ces travaux dans ce secteur-là ?

M. PELAIN, Maire :

Vous êtes sûr, vous n'avez pas vu le début des travaux ? Non c'est sûr ? Les travaux commenceront à la fin de l'année. De toute façon pour la simple raison qu'il faut déménager le marché provisoire. Donc nous livrons fin septembre le nouveau marché. Dans la foulée, on démonte le marché provisoire et on commence les travaux sur ce secteur-là, notamment avec la construction de la médiathèque, du théâtre en face de l'hôtel de ville et plusieurs plots de logements puisqu'il y a une reconstitution à faire des logements que nous avons déconstruits, donc il y a un plot de logement social, il y a un plot de logements LLI intermédiaires et il y a un plot en accession. Et donc là on parle précisément des espaces publics, espaces verts, voiries, et cetera, sur cette subvention. M. MASSOU donc fin d'année début des travaux.

D'autres remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution de subvention du dispositif « quartier d'avenir – Hauts-de-Seine » pour l'aménagement des espaces publics dans le cadre du projet de renouvellement urbain du centre-ville.

Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire

20- Approbation de l'avenant numéro 1 à la convention d'intervention foncière tripartite entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (E.P.F.I.F), la Ville de Villeneuve-la-Garenne et la Métropole du Grand Paris (M.G.P)

Rapporteur : Alain-Xavier FRANCOIS

« En 2018, la Métropole du Grand Paris a déclaré d'intérêt métropolitain à l'unanimité l'opération d'aménagement développée en lien avec l'enfouissement des lignes à haute tension. Depuis 2021, ce périmètre métropolitain fait également l'objet d'un Projet Partenarial d'Aménagement, appelé PPA, signé par la Ville, la Métropole du Grand Paris, l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, la Région Île-de-France, l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France, Grand Paris Aménagement et la Banque des Territoires, pour mettre en cohérence l'ensemble des projets en cours à l'échelle de la Commune, contribuer au désenclavement et répondre à des enjeux environnementaux prégnants (résilience face au risque inondation, mise en œuvre de projets de renaturation).

L'ensemble des études conduites depuis 2019 dans le cadre du P.P.A conduisent à repenser la programmation, les outils d'intervention et le calendrier des différents secteurs opérationnels du périmètre d'intérêt métropolitain. Il convient de proroger la durée de la convention afin de permettre la continuité de l'action engagée sur ce périmètre de veille foncière.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière entre la Ville, la M.G.P et l'E.P.F.I.F et d'abroger la précédente délibération n°21/764 en date du 5 décembre 2025. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Allez-y.

M. MASSOU :

L'avenant prolonge la convention d'intervention tripartite jusqu'en décembre 2025. C'est ce que dit le rapport. Mais vous êtes prêt pour la suite ? C'est-à-dire qu'on est quand même sur un territoire énorme où il y a une intervention publique forte à avoir et notamment avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France. Le rapport laisse apercevoir que vous voulez reprendre certaines orientations de la situation actuelle et donc quand est-ce qu'on délibère de la suite pour y voir un peu plus clair sur les projets ? Evidemment, ça dépend du résultat de mars mais nous, nous sommes prêts pour la suite, mais comme c'est vous qui êtes en responsabilité actuellement, j'aimerais avoir votre point de vue.

M. PELAIN, Maire :

Mais il n'y a pas de doute sur le résultat, c'est ça que vous voulez dire. Non mais juste sur cette délibération, en fait on l'a passée ici, sauf qu'elle est passée avant celle de la Métropole. Et donc la Métropole nous demande de la repasser puisqu'on ne peut pas, enfin elle ne souhaite pas qu'on passe la délibération avant eux. Voilà. Donc là on repasse une délibération qui date de 2024. Et donc on va très certainement et vous avez raison, à moins qu'on arrive à boucler tout ça en quelques mois mais j'ai des doutes, mais repasser ensuite avec l'EPF une délibération pour prolonger à nouveau cette convention. Donc là c'est simplement, on résigne après eux mais c'est exactement la délibération qu'on a passée il y a un an.

M. LAGARDE :

C'était juste pour avoir une pensée pour, parce que là on parle principalement du territoire qui est ce qu'on appelle la Bongarde où il y a effectivement beaucoup d'entreprises qui sont là et qui se demandent de quoi leur avenir sera fait. Et donc j'ai une pensée pour beaucoup de gens que j'ai côtoyés quand j'y étais principalement et avec le club d'entreprises qu'on continue de voir, c'est-à-dire c'est la même précarité souvent qui est mise en avant sur les grands ensembles quand ils vont être cassés, qu'il faut reloger, et cetera. Là, il y a des personnels et ces personnels, ils attendent de savoir ce qui va se passer. Et là justement on voit qu'il y a délibérations sur délibérations, des changements, et cetera, et c'est toute la difficulté de l'urbanisme qui est un temps qui est très long et qui est encore beaucoup plus long que celui des entreprises et de la vie des salariés. Et donc j'ai une pensée pour eux parce qu'il y a des salariés qui sont là et qui ne savent pas d'année en année s'ils vont continuer de travailler sur la zone, devoir habiter à Villeneuve-la-Garenne, devoir déménager dans le 95, et cetera. Donc voilà une petite pensée pour eux et sur nos difficultés à nous entendre pour bâtir rapidement.

M. PELAIN, Maire :

Merci le temps de l'humain n'est pas le temps de l'urbain, vous avez bien raison.

Pas d'autres remarques ? Je mets donc aux voix. Pas de votes contre et d'abstention ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière entre la Ville, la M.G.P et l'E.P.F.I.F.

- **ABROGE**

La précédente délibération n°21/764 en date du 5 décembre 2025.

Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire

21- Demande de garantie d'emprunt avec Hauts-de-Seine habitat dans le cadre de l'opération de la SNC COGEDIM « Rive Nature » concernant l'acquisition des Ventes en Etat de Futur Achèvement (V.E.F.A) de 57 logements locatifs sociaux sis 6-8 boulevard Gallieni

Rapporteur : Alain-Xavier FRANCOIS

« Le bailleur Hauts-de-Seine Habitat a sollicité par courrier du 3 septembre 2024, la garantie communale des emprunts dans le cadre du programme d'acquisition en Vente en l'Etat de Futur Achèvement de 57 logements locatifs sociaux dont 17 Prêts Locatif Aidé d'Intégration, 23 Prêts Locatif à Usage Social et 17 Prêts Locatif Social sis 8 boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne au sein de l'opération Rive Nature. Cette garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 7 715 018, 00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Il est proposé au Conseil municipal de Villeneuve-la-Garenne d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 7 715 018 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. »

M. PELAIN, Maire :

57 logements sociaux M. MASSOU. Très bien pas de remarque ? Ce n'est pas sympa.

Y-a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je vous remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **ACCORDE**

Sa garantie à hauteur de 100.00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 7 715 018 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

**Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

22- Approbation et signature d'une convention de servitude temporaire entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et ENEDIS pour la création d'une mise en service des raccordements groupés au réseau public de distribution d'électricité sur les parcelles H n°108 et H n°121 sises 30 rue Henri Barbusse

Rapporteur : M. Frédéric RARCHAERT

« En tant que gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, la société ENEDIS est investie de la mission de service public de distribution d'électricité. La présente convention vise à favoriser l'emménagement et le raccordement en électricité sur les parcelles H n° 108 et H n° 121 dont la Commune est propriétaire, dans la continuité des travaux réalisés au sein de la nouvelle construction de la Halle du Marché. La société ENEDIS sera autorisée à faire pénétrer ses agents ou ceux des entreprises qu'elle aura accréditées afin de réaliser les travaux d'implantation des ouvrages et détaillés dans le projet de convention.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de servitude temporaire entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et la société ENEDIS. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Pas de remarque ou de question ? Pas de vote contre et d'abstention ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention de servitude temporaire entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et la société ENEDIS.

Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire

23- Approbation et signature d'une convention entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et la Société des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (S.E.V.E.S.C) pour le raccordement des eaux usées dans le réseau d'assainissement départemental des Hauts-de-Seine

Rapporteur : M. Frédéric RARCHAERT

« La Société des Eaux de Versailles et Saint-Cloud est le délégataire du service public départemental de l'assainissement des Hauts-de-Seine. Elle doit intervenir afin de procéder au raccordement au réseau public d'assainissement des eaux usées pour la nouvelle Halle de marché sis 30 rue Henri Barbusse à Villeneuve-la-Garenne. La convention permettra à la Commune de solliciter une autorisation de déverser ses eaux usées au réseau public d'assainissement, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et suivant le règlement d'assainissement des Hauts-de-Seine.

Sur la base de tous ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et la Société des Eaux de Versailles et Saint-Cloud pour le raccordement des eaux usées dans le réseau d'assainissement Départemental des Hauts-de-Seine, et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à sa signature. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Pas de remarque ? Pas de question ? Pas de votes contre ou d'abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Approuver la convention entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et la Société des Eaux de Versailles et Saint-Cloud pour le raccordement des eaux usées dans le réseau d'assainissement Départemental des Hauts-de-Seine,

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire

24- Approbation de l'avenant n° 1 de prorogation de la promesse synallagmatique de vente pour l'acquisition auprès de L'E.P.F.I.F de 26 parcelles sises rue du fond de la Noue, boulevard Gallieni et rue du 11 Novembre à Villeneuve-la-Garenne dans le cadre du projet Gallieni sud avec les promoteurs EIFFAGE et VERRECCHIA

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

« Les quatre délibérations qui vont vous être présentées concernent la prorogation par avenant des promesses d'acquisition et de cessions de terrains entre l'E.P.F.I.F, la Ville et deux promoteurs : EIFFAGE et VERRECCHIA. Après une longue période d'acquisition d'une soixantaine de lots par l'E.P.F.I.F ainsi qu'une étude urbaine identifiant deux lots cohérents le long de l'avenue Gallieni en complément du lot I3F en front de l'avenue de Verdun (immeuble Emmaüs), il a été lancé une consultation qui a désigné deux promoteurs qui acquièrent les lots comme suit :

Pour rappel le macro-lot 1 a été remporté par la société EIFFAGE pour 193 logements et le macro-lot 2 a été remporté par la société VERRECCHIA pour une programmation de 274 logements.
La maîtrise foncière est en cours en finalisation par l'E.P.F.I.F.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 de prorogation de la promesse synallagmatique de vente prévoyant l'acquisition auprès de l'E.P.F.I.F des 26 parcelles au prix de revient prévisionnel de 8 571 999,99 € H.T.»

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Allez-y.

M. MASSOU :

Bon évidemment on est sur un gros projet, c'est tout le secteur Gallieni. Quand on voit la liste des parcelles, en tout c'est 57 parcelles qui sont en train d'être achetées. Toutes ne sont pas encore libres, il y en a qui résistent mais quand on fait le total de ce que vous êtes en train de faire, le premier projet c'est entre rue du Fond de la Noue, boulevard Gallieni, la rue du 11 Novembre. Le 2^{ème} c'est entre la rue du Fond de la Noue, la rue Édouard Manet et le boulevard Gallieni. Plus le projet à venir entre le boulevard Gallieni et la rue Guillemain en bout de course avant l'autoroute. Plus le projet après le QWARTZ, plus la Bongarde, là on est en train de construire quelque chose qui modifie évidemment radicalement le boulevard Gallieni. Je me rappelle d'une réunion de campagne électorale que vous aviez tenue à la Fosse aux Astres avec vos amis, vous aviez dit « *nous ne ferons pas du boulevard Gallieni un corridor et nous resterons dans des immeubles à dimension humaine de 5-6 étages avec des maisons individuelles pour garder*, expression que je ne partage pas du tout, *l'esprit village* ». C'était votre formule de l'époque. Je pense que là on est quand même de plus en plus loin de ce que vous disiez dans la campagne électorale, c'est qu'on est en train de bétonner quand même. Moi je suis pour urbaniser Villeneuve-la-Garenne et densifier, il faut construire des logements en Ile-de-France. Après le débat entre nous, c'est quel type de logement. Mais il faut densifier. Mais là on est, juste les délibérations je les voterai puisque c'est juste des parcelles, ça n'anticipe pas sur le projet qu'il va y avoir sur les parcelles, même si j'ai un petit doute sur ce que vont faire EIFFAGE et VERRECCHIA, mais quand même, on va voir, on aura le débat, mais je suis sûr d'une chose, c'est que vous ne pouvez pas reproduire dans la partie Gallieni ici de ce côté ce que vous avez fait sur Bongarde. Bongarde, je trouve que c'est un projet qui est trop dense, où les habitats sont les uns sur les autres, où sur la durée ça va se dégrader de mon point de vue. Et ce que vous faites après avec le QWARTZ, avec une tour à 17 étages, le chantier sort vite, mais ça va être très dense aussi.

Et donc on est loin de constructions à dimensions « village » comme vous dites. Moi dans le village, il peut y avoir comme certaines constructions sur les quais de Seine qui ne posent pas de problème, 4-5-6 étages maximum. Mais là, vous êtes en train de prendre une autre dimension avec le nombre de logements qui est énorme ! Donc c'est plus un doute sur la suite et un questionnement sur la suite, comment vous le voyez pour tenir votre promesse de pas en faire un corridor et de rester dans quelque chose d'humain.

M. PELAIN, Maire :

M. MASSOU, dans l'esprit village, il y a esprit, il n'y a pas que village. Je vous invite à aller voir les maquettes du projet. Je ne sais pas si vous y êtes allé boulevard Gallieni. Et vous allez voir que sur le boulevard Gallieni, on fait ce qu'on a dit, immeubles entre 5 et 6 étages, maisons de ville, il y a une quinzaine ou une vingtaine de maisons de ville. Et on ne dépasse pas ces hauteurs-là. Donc sur le boulevard Gallieni, effectivement on est sur ces dimensions-là. Sur les quais de Seine, vous parlez de 5-6 étages, jamais de la vie, on est sur 2 étages + combles, voire 3 étages mais on ne va pas plus loin sur les quais de Seine, je vous assure, vous pouvez aller les compter. Et ensuite effectivement il y a ce projet au sud du QWARTZ, c'est une friche industrielle qui devait être des entrepôts avec de la logistique et sur cet endroit-là, effectivement, on peut construire un peu plus haut parce que là justement il n'y a pas de vis-à-vis et on ne dérange personne. Un point où on est d'accord malgré tout, c'est que Villeneuve-la-Garenne a la chance d'avoir du foncier à 4 km de Paris dans les Hauts-de-Seine, ce qui est rare, et c'est que moi je suis, et c'est souligné régulièrement, un maire bâtisseur. Vous avez parlé de bétonneur, vous êtes gentil, il n'y a pas votre collègue, vous l'avez dit bétonneur, voilà il n'est pas là et c'est vous qui le dites, je suis déçu, mais maire bâtisseur, c'est à un moment donné, et là-dessus on est d'accord, lorsqu'on a du foncier et vu la période que l'on traverse, on a une obligation morale de construire du logement, on n'a pas le choix, il faut construire du logement. Alors oui, il faut le construire intelligemment. En fonction des secteurs, on ne peut pas construire la même chose que sur d'autres secteurs. Et dans ce que l'on construit, il y a systématiquement du logement social, il y a systématique du logement intermédiaire. Et sur ce qui se construit au sud du QWARTZ où il y a de l'intermédiaire et du social, on est sur un dispositif qui est destiné aux primoaccédants. Et d'ailleurs toute la partie en accession libre a été vendue et on a près d'un tiers des acquéreurs qui sont des villénogarennois. Qui sont des villénogarennois qui viennent essentiellement du logement social, donc qui ont la chance de pouvoir acheter grâce à ce dispositif, mais surtout on libère aussi du logement social et on essaye, alors je dis bien on essaye, de débloquent le parcours résidentiel qui est aujourd'hui totalement bloqué et vraiment difficile. Le taux de rotation est à moins de 5% en Ile-de-France. Donc sur le boulevard Gallieni, on est sur les hauteurs que vous avez citées, donc on est d'accord là-dessus. Sur les quais de Seine, on est en dessous de ce que vous avez cité, donc je pense qu'on est d'accord là-dessus. On a une petite divergence sur le sud du QWARTZ, on verra avec le temps, mais on est quand même sur un très beau projet vraiment qualitatif et qui a celui-ci également très bien marché à la commercialisation. Et pour Gallieni et Guillemain, là c'est un projet aussi on est à 5 ou 6 étages également il me semble, mais à un moment donné, on construit du logement, il y a de l'intermédiaire, il y a une partie logement social aussi sur ce secteur-là. On ne peut pas dire qu'on manque de logements et enfin on arrive à construire des pavillons sur ces différents projets, notamment celui sur Gallieni Sud. Sûrement quand on travaillera sur Gallieni Nord également. Mais aujourd'hui sur ces secteurs-là, on ne peut pas faire que du pavillon. Si on veut construire du logement pour essayer de mettre notre pierre à l'édifice, sans que ce soit un jeu de mots, au manque criant de logements en région parisienne et dans la métropole, il faut construire du logement. Donc on ne peut pas avoir un discours contradictoire. Le boulevard Gallieni, on l'élargit également. C'est un boulevard qui va être totalement élargi avec piste cyclable, j'allais dire coulée verte, ce n'est pas une coulée verte mais une noue avec des arbres et une circulation apaisée sur ce secteur-là. Donc oui, on transforme la ville, mais je pense que c'est plutôt une bonne chose qu'on arrive à transformer la ville. Et là aussi on est d'accord donc au final, vous avez vu, sur tout ça, on est quasiment d'accord sur différents points. Mais ça, enfin on le redira peut-être tout à l'heure, mais on a souvent été d'accord. Je dis ça, je ne dis rien, mais allons-y.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

L'avenant n°1 de prorogation de la promesse synallagmatique de vente prévoyant l'acquisition auprès de l'E.P.F.I.F des 26 parcelles au prix de revient prévisionnel de 8 571 999,99 € H.T.

Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire

25- Approbation de l'avenant n°1 de prorogation de la promesse synallagmatique de vente pour l'acquisition auprès de L'E.P.F.I.F dans le cadre du projet Gallieni sud de 31 parcelles sises rue du fond de la Nue, rue Edouard Manet et boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne dans le cadre du projet Gallieni sud avec les promoteurs EIFFAGE et VERRECCHIA

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

« Dans la continuité des précédentes délibérations, il est proposé au Conseil municipal :

D'approuver l'avenant n°1 de prorogation de la promesse synallagmatique de vente prévoyant l'acquisition auprès de l'E.P.F.I.F des 26 parcelles au prix de revient prévisionnel de 15 767 000 € H.T.

M. PELAIN, Maire :

Même vote. Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

L'avenant n°1 de prorogation de la promesse synallagmatique de vente prévoyant l'acquisition auprès de l'E.P.F.I.F des 26 parcelles au prix de revient prévisionnel de 15 767 000 € H.T.

Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire

26- Approbation de l'avenant n°1 de prorogation de la promesse synallagmatique de vente pour la cession auprès de la société EIFFAGE et INFINITIMM dans le cadre du projet Gallieni sud de 26 parcelles sises rue du fond de la Nue, boulevard Gallieni et rue du 11 Novembre à Villeneuve-la-Garenne dans le cadre du projet Gallieni sud avec les promoteurs EIFFAGE et VERRECCHIA

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

« Ensuite, il est proposé au Conseil municipal :

D'approuver l'avenant n°1 de prorogation de la promesse synallagmatique de vente prévoyant la vente à EIFFAGE ET INFINITIMM des 26 parcelles au prix de vente prévisionnel de 9 258 880 € correspondant à l'offre financière soumise dans le cadre de la consultation précitée pour la réalisation d'une opération d'environ 193 logements en accession correspondant à 13 616 m² de surface de plancher, pour une vente arrêtée au 30 juin 2026. »

M. PELAIN, Maire :

Même vote. Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

L'avenant n°1 de prorogation de la promesse synallagmatique de vente prévoyant la vente à EIFFAGE ET INFINITIMM des 26 parcelles au prix de vente prévisionnel de 9 258 880 € correspondant à l'offre financière soumise dans le cadre de la consultation précitée pour la réalisation d'une opération d'environ 193 logements en accession correspondant à 13 616 m² de surface de plancher, pour une vente arrêtée au 30 juin 2026.

**Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

27- Approbation de l'avenant n°1 de prorogation de la promesse synallagmatique de vente pour la cession auprès de la société VERRECCHIA dans le cadre du projet Gallieni sud de 31 parcelles sises rue du fond de la Noue, rue Edouard Manet et boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne dans le cadre du projet Gallieni sud avec les promoteurs EIFFAGE et VERRECCHIA

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

« Enfin, il est proposé au Conseil municipal :

D'approuver l'avenant n°1 de prorogation de la promesse synallagmatique de vente prévoyant la vente à VERRECCHIA des 31 parcelles au prix de revient prévisionnel de 15 398 914 € H.T correspondant à l'offre financière soumise dans le cadre de la consultation précitée pour la réalisation d'une opération d'environ 273 logements correspondant à 18 900 m² environ de surface de plancher, pour une vente arrêtée au 30 juin 2026. »

M. PELAIN, Maire :

Même vote. Donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

L'avenant n°1 de prorogation de la promesse synallagmatique de vente prévoyant la vente à VERRECCHIA des 31 parcelles au prix de revient prévisionnel de 15 398 914 € H.T correspondant à l'offre financière soumise dans le cadre de la consultation précitée pour la réalisation d'une opération d'environ 273 logements correspondant à 18 900 m² environ de surface de plancher, pour une vente arrêtée au 30 juin 2026.

**Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

28- Approbation de la désaffectation, du déclassement et de la cession des parcelles à l'angle de la rue Henri Barbusse et du quai Alfred Sisley à la QUODAM

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

« La SEM QUODAM souhaite mener une opération de requalification de 17 logements sur un foncier immobilier actuellement insalubre situé sur un emplacement stratégique d'entrée de ville qui s'inscrit dans le projet de reconquête des quais de Seine. Ce projet d'embellissement du quartier est au stade de l'étude capacitaire sur plusieurs parcelles situées à l'angle de la rue Henri Barbusse et du quai Alfred Sisley. La Ville est propriétaire de 4 parcelles adjacentes : la parcelle H157 d'une contenance de 6 m², la parcelle H158 d'une contenance de 99 m², la parcelle H160 d'une contenance de 12 m² et la parcelle H162 d'une contenance de 24 m², soit un total de 141 m² pour ces 4 parcelles relevant du domaine public communal. Ces espaces publics situés au carrefour de la rue Henri Barbusse et du quai Alfred Sisley correspondent à une esplanade aménagée qui s'étend le long des bâtiments, propriétés de la QUODAM, à destination exclusive des piétons, en présence d'arbres.

Pour réaliser le projet de construction de logements de la QUODAM, la Commune souhaiterait lui céder les parcelles cadastrées H157, H158, H160 et H162 d'une superficie totale d'environ 141 m² par le biais d'une vente sèche.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la cession des parcelles cadastrées H157, H158, H160 et H162 situées à l'angle de la rue Henri Barbusse et du quai Alfred Sisley à Villeneuve-la-Garenne, telle qu'annexée à la présente, au prix de 138 500 € HC/HT. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des remarques ? Allez-y.

M. MASSOU :

Donc ce projet, vous dites 17 logements, pas sur les petites parcelles que vous vendez ? C'est un projet plus global avec une surface beaucoup plus grande ? Mais quid du 6 rue Henri Barbusse dans ce projet ?

M. PELAIN, Maire :

Précisez votre question.

M. MASSOU :

On est quand même dans le prolongement de la rue Henri Barbusse. Il y a un immeuble que la Ville a racheté lot par lot, le dernier étant un appartement qui a résisté assez longtemps.

M. PELAIN, Maire :

Avec un socle que vous connaissez bien.

M. MASSOU :

Comment ? Ça fait partie du projet ? D'accord. Et donc ça concerne cette partie-là de la rue Barbusse et jusqu'où ça va sur les quais ?

M. PELAIN, Maire :

En fait vous allez de l'immeuble en brique qui est donc la limite du projet Nexity qui date de 2007 ou 2008 jusqu'à la Seine. Et donc là on est uniquement sur du bâtiment insalubre et on est sur une parcelle vraiment réduite et c'est pour ça qu'on est sur 17 logements en location. C'est la QUODAM qui porte ce projet en direct parce qu'aucun promoteur ne s'intéresse à une parcelle aussi petite. L'idée était de finir de requalifier ce projet-là qui, souvenez-vous, vous étiez au Conseil municipal à l'époque, Nexity devait déjà aller jusqu'au bout mais s'était arrêté à l'immeuble en brique. Et donc là on continue ce qui n'a jamais été fait et on va requalifier cette partie-là. Et ça participe à la requalification du centre-ville avec le nouveau marché, cette rue qui amène jusqu'à la Seine et ce très bel immeuble qui est un immeuble tout en bois de 3 étages qui arrivera jusqu'à la Seine, de 17 logements qui seront gérés par la QUODAM.

M. MASSOU :

Ça veut dire que sur les quais, ça s'arrête ?

M. PELAIN, Maire :

Ça fait l'angle en fait.

M. MASSOU :

Ça fait juste l'angle, d'accord.

M. PELAIN, Maire :

Pas d'autres remarques ? Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La cession des parcelles cadastrées H157, H158, H160 et H162 situées à l'angle de la rue Henri Barbusse et du quai Alfred Sisley à Villeneuve-la-Garenne, telle qu'annexée à la présente, au prix de 138 500€ HC/HT.

Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire

29-NPNRU centre-ville opération de remembrement par le promoteur I3F : approbation de la signature de la promesse de vente pour l'acquisition par la Ville des parcelles situées avenue de Verdun et boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne appartenant à I3F

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

« Les 9 délibérations suivantes concernent l'opération de remembrement du centre-ville dans le cadre du N.P.N.R.U.

Depuis 2011, la Ville de Villeneuve-la-Garenne a engagé une réflexion sur le réaménagement de son centre-ville. Cette opération d'aménagement comprend le développement d'une nouvelle offre de logements, de services et de commerces, ainsi que d'équipements publics dans un milieu urbain dense en pleine mutation. Dans le cadre du projet du centre-ville, et en particulier du réaménagement du secteur ex-Emmaüs, il est nécessaire pour la Ville de Villeneuve-la-Garenne d'acquérir tout ou partie de ces parcelles en vue de la réalisation par ses soins de l'aménagement des espaces publics.

La surface cadastrale vendue par I3F à la Ville après division correspond à une superficie totale de 4 628 m² destinés à la création d'espaces publics. Pour cette promesse, la condition suspensive déterminante sera la suivante : non-opposition à la déclaration préalable de division générale permettant à la société Immobilière 3F de constituer les macro-lots A1, A2, A3 et le macro-lot espaces publics. La Direction Départementale des Finances Publiques des Hauts-de-Seine a estimé la valeur du terrain vendu à 185 000 €. Par ailleurs la société HLM Immobilière 3F propose à la Ville d'acquérir les parcelles pour le montant de 40 € du m², soit un prix de 185 120 € HC/HT arrondi à 185 000 €, conformément à son calcul de charge foncière.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la signature de la promesse de vente pour l'acquisition par la Ville des 11 parcelles précédemment citées au prix de 185 000 € hors taxes et hors charges. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Pas de remarque ? Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La signature de la promesse de vente pour l'acquisition par la Ville des 11 parcelles précédemment citées au prix de 185 000 € hors taxes et hors charges.

**Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

30- NPNRU centre-ville remembrement par le promoteur I3F : approbation de la signature de la promesse de vente pour l'acquisition par la Ville des futurs volumes d'équipements culturels en RDC sur le futur lot A1 cadastre section I numéro 217p1 située avenue de Verdun et boulevard Galliéni à Villeneuve-la-Garenne auprès de I3F

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

« Par la suite il est demandé au Conseil de municipal :

D'approuver la signature de la promesse de vente par la Ville des volumes d'équipements culturels d'une surface de plancher totale d'environ 3 163 m², du futur état descriptif de division volumétrique qui aura pour assiette la parcelle cadastrée section I numéro 217p1 telle que figurant sur le plan annexé à la présente, au prix de 474 450 € hors taxes et hors charges » »

M. PELAIN, Maire :

Même vote. Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La signature de la promesse de vente par la Ville des volumes d'équipements culturels d'une surface de plancher totale d'environ 3 163m², du futur état descriptif de division volumétrique qui aura pour assiette la parcelle cadastrée section I numéro 217p1 telle que figurant sur le plan annexé à la présente, au prix de 474 450 € hors taxes et hors charges.

**Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

31- NPNRU centre-ville opération de remembrement par le promoteur I3F : approbation du déclassement des volumes d'air et de sous-sol, correspondant aux emprises des parcelles cadastrées section I numéros 299p1 et 313p1

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

« Ensuite, il est proposé au Conseil municipal :

De constater la désaffectation et de prononcer le déclassement des volumes d'air et de sous-sol à déterminer correspondant aux emprises des parcelles cadastrées section I numéros 299p1, 313p1. »

M. PELAIN, Maire :

Même vote. Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

De constater la désaffectation et de prononcer le déclassement des volumes d'air et de sous-sol à déterminer correspondant aux emprises des parcelles cadastrées section I numéros 299p1, 313p1.

**Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

32- NPNRU centre-ville opération de remembrement par le promoteur I3F : approbation du déclassement des volumes d'air et de sous-sol, correspondant à l'emprise de la parcelle cadastrée section I numéro 322p1

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

« Dans la continuité des précédentes délibérations, il est proposé au Conseil municipal :

De constater la désaffectation et de prononcer le déclassement des volumes d'air et de sous-sol à déterminer correspondant aux emprises de la parcelle cadastrée section I numéro 322p1. »

M. PELAIN, Maire :

Même vote. Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

De constater la désaffectation et de prononcer le déclassement des volumes d'air et de sous-sol à déterminer correspondant aux emprises de la parcelle cadastrée section I numéro 322p1.

Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire

33- NPNRU centre-ville remembrement par le promoteur I3F : approbation de la signature de la promesse de vente pour la cession par la Ville des volumes d'air et de sous-sol déterminables, correspondant aux emprises des parcelles cadastrées section I numéros 299p1 et 313p1 au profit d'immobilière 3F

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

« Ensuite toujours dans le cadre de ce projet :

D'approuver la signature de la promesse de vente pour la cession par la Ville des volumes d'air et de sous-sol à déterminer correspondant au futur état descriptif de division volumétrique qui aura pour assiette cadastrale les parcelles cadastrées section I numéros 299p1, 313p1, à la présente, au prix de 287 300 € hors taxes et hors charges. »

M. PELAIN, Maire :

Même vote. Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La signature de la promesse de vente pour la cession par la Ville des volumes d'air et de sous-sol à déterminer correspondant au futur état descriptif de division volumétrique qui aura pour assiette cadastrale les parcelles cadastrées section I numéros 299p1, 313p1, à la présente, au prix de 287 300 € hors taxes et hors charges.

Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire

34- NPNRU centre-ville remembrement par le promoteur I3F : approbation de la signature de la promesse de vente pour la cession par la Ville des volumes d'air et de sous-sol déterminables, correspondant à l'emprise de la parcelle cadastrée section I numéro 322p1 au profit d'Immobilière 3F

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

« Enfin, il est proposé au Conseil municipal :

D'approuver la signature de la promesse de vente pour la cession par la Ville des volumes d'air et de sous-sol à déterminer correspondant au futur état descriptif de division volumétrique qui aura pour assiette cadastrale la parcelle cadastrée section I numéro 322p1, telle que figurant sur le plan, au prix de 170 000 € hors taxes et hors charges. »

M. PELAIN, Maire :

Même vote. Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La signature de la promesse de vente pour la cession par la Ville des volumes d'air et de sous-sol à déterminer correspondant au futur état descriptif de division volumétrique qui aura pour assiette cadastrale la parcelle cadastrée section I numéro 322p1, telle que figurant sur le plan, au prix de 170 000 € hors taxes et hors charges.

**Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

35- NPNRU centre-ville opération de remembrement par le promoteur I3F : approbation de l'acquisition par la Ville des parcelles situées avenue de Verdun et boulevard Galliéni à Villeneuve-la-Garenne

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

« Ensuite, dans la continuité des délibération précédentes

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition par la Ville des 5 parcelles précédemment citées au prix de 39 750 € hors taxes et hors charges. »

M. PELAIN, Maire :

Même vote. Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

L'acquisition par la Ville des 5 parcelles précédemment citées au prix de 39 750 € hors taxes et hors charges.

Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire

36- NPNRU centre-ville opération de remembrement par le promoteur I3F : approbation du déclassement anticipé de la parcelle située avenue de Verdun et boulevard Galliéni à Villeneuve-la-Garenne

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

« Ensuite il est demandé au Conseil municipal d'approuver le déclassement de la parcelle cadastrée I 296p1 située avenue de Verdun et boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne. »

M. PELAIN, Maire :

Même vote. Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

Le déclassement de la parcelle cadastrée I 296p1 située avenue de Verdun et boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne.

Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire

37- NPNRU centre-ville opération de remembrement par le promoteur I3F : approbation de la cession par la Ville de la parcelle située avenue de Verdun et boulevard Galliéni à Villeneuve-la-Garenne au profit de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

« Enfin, dans la continuité des délibérations précédentes

D'approuver la cession par la Ville à l'E.P.T Boucle Nord de Seine de la parcelle cadastrée I 296p1 au prix de 90 980,15 € hors taxes et hors charges. »

M. PELAIN, Maire :

Même vote. Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La cession par la Ville à l'E.P.T Boucle Nord de Seine de la parcelle cadastrée I 296p1 au prix de 90 980,15 € hors taxes et hors charges.

**Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

38- Actualisation de la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque prévoyance

Rapporteur : M. Kiran STIOUI-GURUNG

« La participation des employeurs territoriaux ne peut être inférieure à 20 % d'un montant de référence fixé à 35 €, soit un montant plancher de 7 €. La Ville versait actuellement une participation à hauteur de 5 € brut par mois pour les agents justifiant d'un contrat labellisé et versera donc 7 €.

Il est donc demandé au Conseil municipal de délibérer et d'autoriser l'augmentation de la prévoyance au bénéfice du personnel à compter du 1^{er} juillet 2025. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **AUTORISE**

L'augmentation de la prévoyance au bénéfice du personnel à compter du 1^{er} juillet 2025.

**Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

39- Communication du rapport sur le Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France (F.S.R.I.F) pour l'exercice 2024

Rapporteur : Mme Carine BANSEDE

« Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France a été créé en 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes. Depuis 2020, la loi fixe désormais un objectif annuel de ressources au fonds s'établissant à 350 millions d'euros. Cet objectif permet de garantir la visibilité des ressources de ce fonds et de témoigner de la volonté d'accroître la réduction des inégalités entre les communes franciliennes. Pour 2024, la Collectivité a perçu la somme de 2 297 606 €, ce qui a permis de financer des actions dans le cadre de l'enseignement, l'éducation, la jeunesse, le sport et les actions liées au mieux vivre ensemble.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport pour l'exercice 2024. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Pas de remarque. Nous prenons acte. Pas d'opposition ? La prise d'acte est donc faite à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• PREND ACTE

De la communication de ce rapport pour l'exercice 2024.

**Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

40- Augmentation du capital en numéraire de la société QUODAM et prise de participation complémentaire de la Ville

Rapporteur : Monsieur le Maire

« Dans le prolongement de la réalisation des augmentations de capital en nature et en numéraire de la société QUODAM intervenues en 2024, il est prévu de procéder à deux autres augmentations de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la Ville de Villeneuve-la-Garenne, qui seraient décidées en 2025 et en 2026.

Il vous est proposé en conséquence :

- D'approuver l'augmentation de capital par apport en numéraire de la société QUODAM avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la Ville de Villeneuve-la-Garenne, par voie d'émission de 69 actions nouvelles de 1 443 € de valeur nominale assortie d'une prime d'émission unitaire de 9 412 € ;

- D'autoriser les représentants de la Ville de Villeneuve-la-Garenne au Conseil d'administration de QUODAM à d'approuver ladite augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la Ville de Villeneuve-la-Garenne ;
- D'autoriser la Ville de Villeneuve-la-Garenne à souscrire 69 actions nouvelles pour un montant global de 748 995 € dont la souscription lui serait réservée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, représentant la Ville de Villeneuve-la-Garenne, à signer le bulletin de souscription de 69 actions nouvelles de la société QUODAM pour un montant global de 748 995 €, à accomplir toutes les formalités et à signer tous les actes nécessaires à ladite souscription. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

● **APPROUVE**

L'augmentation de capital par apport en numéraire de la société QUODAM avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la Ville de Villeneuve-la-Garenne, par voie d'émission de 69 actions nouvelles de 1 443 € de valeur nominale assortie d'une prime d'émission unitaire de 9 412 €.

● **AUTORISE**

- Les représentants de la Ville de Villeneuve-la-Garenne au Conseil d'administration de QUODAM à d'approuver ladite augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la Ville de Villeneuve-la-Garenne ;
- La Ville de Villeneuve-la-Garenne à souscrire 69 actions nouvelles pour un montant global de 748 995 € dont la souscription lui serait réservée ;
- Monsieur le Maire, représentant la Ville de Villeneuve-la-Garenne, à signer le bulletin de souscription de 69 actions nouvelles de la société QUODAM pour un montant global de 748 995 €, à accomplir toutes les formalités et à signer tous les actes nécessaires à ladite souscription

Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire

41- Approbation des modifications statutaires de la société QUODAM corrélatives à l'augmentation de capital en numéraire à réaliser en 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

« Comme indiqué dans la délibération portant sur l'augmentation en numéraire au profit de QUODAM, la Ville doit également actualiser les montants présents dans ses statuts.

Il est proposé au conseil municipal en conséquence :

- D'approuver, sous réserve de la réalisation de l'apport en nature et de l'augmentation de capital en numéraire, les modifications statutaires portant sur le capital social et la gouvernance de la société QUODAM telles que présentées ci-dessus ;
- D'autoriser les représentants de la Ville de Villeneuve-la-Garenne au Conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires de la société QUODAM à approuver les modifications ainsi apportées à la gouvernance de la société QUODAM ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents afférents à l'exécution de la présente délibération. »

M. PELAIN, Maire :

Est-ce qu'il y a des remarques ? Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

Sous réserve de la réalisation de l'apport en nature et de l'augmentation de capital en numéraire, les modifications statutaires portant sur le capital social et la gouvernance de la société QUODAM telles que présentées ci-dessus.

• **AUTORISE**

- Les représentants de la Ville de Villeneuve-la-Garenne au Conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires de la société QUODAM à approuver les modifications ainsi apportées à la gouvernance de la société QUODAM ;
- Monsieur le Maire à signer tous actes et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire

42- Affectation du résultat 2024 dans le budget principal 2025 de la Commune

Rapporteur : Mme Carine BANSEDE

« Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, la Ville a procédé à la reprise par anticipation du résultat de l'année 2023 lors de l'approbation du budget primitif adopté au Conseil municipal du 10 avril 2025. La délibération d'affectation définitive du résultat ne peut cependant être adoptée qu'après l'approbation du compte administratif et du compte de gestion, en termes concordants.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'affectation au budget principal de la Ville de l'année 2025 :

- du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 d'un montant total de 431 627,15 € en intégralité sur la section de fonctionnement,
- du résultat de la section d'investissement de l'exercice 2024 d'un montant total de 12 173 214,65 € en intégralité sur la section d'investissement. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Allez-y.

M. MASSOU :

Ça concerne évidemment ce report de cette affectation du résultat 2024 qu'on va retrouver dans le compte administratif. Mais sur le fonctionnement, 431 000 €, c'est « *peanuts* » par rapport à ce qui avait été voté au budget primitif. Par contre, en investissement, un report de 12 173 000 €, c'est énorme ! C'est-à-dire qu'entre ce que l'on a voté dans le budget primitif et ce qui est été réellement réalisé, il reste 12 millions qui n'ont pas été pour l'instant affectés en 2024 et qui sont reportés sur 2025. Voilà, cet écart prévisionnel me semble quand même lourd, même si avec les nouvelles formules de présentation budgétaire, il n'y a plus la comparaison et le pourcentage de réalisation des budgets qu'on a votés l'an dernier, ils n'apparaissent plus, même pas dans la note de synthèse. On pouvait savoir quel est le taux de réalisation en fonctionnement et en investissement, cette fois-ci il n'y a plus rien, ça n'apparaît nulle part. Mais les 12 millions représentent quand même beaucoup de budget par rapport à celui que l'on avait voté dans le primitif. Bon évidemment on vote favorablement à l'affectation des résultats 2024 dans le budget principal 2025.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il d'autres questions ou remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

L'affectation au budget principal de la Ville de l'année 2025 :

- du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 d'un montant total de 431 627,15 € en intégralité sur la section de fonctionnement,
- du résultat de la section d'investissement de l'exercice 2024 d'un montant total de 12 173 214,65 € en intégralité sur la section d'investissement.

**Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

43- Approbation du compte de gestion du budget principal de la Ville - exercice 2024

Rapporteur : Mme Carine BANSEDE

« Chaque année, l'exécution du budget donne lieu à la production de deux documents comptables :

- Le compte de gestion ;
- Le compte administratif.

Le compte de gestion retrace l'exécution du budget à partir de la comptabilité en partie double tenue par le trésorier municipal. Le compte administratif est quant à lui, le compte établi par l'ordonnateur, retraçant les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la Collectivité. Afin de délibérer sur le compte administratif, l'assemblée délibérante doit au préalable disposer du compte de gestion de l'exercice 2024 transmis par le trésorier municipal.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2024, conforme en tout point aux écritures de la comptabilité communale. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

Le compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2024, conforme en tout point aux écritures de la comptabilité communale.

**Pour : Liste majoritaire
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

44- Approbation du compte administratif du budget principal - exercice 2024

Rapporteur : Mme Carine BANSEDE

« Le compte administratif a pour objet de retracer toutes les opérations réalisées durant l'exercice 2024 et d'en déduire le résultat de clôture. Ce document compare également les crédits votés aux réalisations de l'exercice. Il est rappelé que ce budget relève de l'instruction comptable M57.

Ainsi, les recettes réelles et ordres, toutes sections confondues, perçues par la Ville ont atteint 99 603 327,41 € se composant de la manière suivante :

- 66 221 853,45 € en fonctionnement,
- 33 381 473,96 € en investissement.

Les dépenses réelles et ordres, toutes sections confondues, sont de 100 968 731,82 €, réparties comme suit :

- 69 975 236,35 € en fonctionnement,
- 30 993 495,47 € en investissement.

Il convient également de tenir compte de la reprise des résultats des exercices antérieurs :

- L'excédent de la section de fonctionnement : 4 185 010,05 €
- L'excédent de la section d'investissement : 9 785 236,16 €.

Enfin, pour le résultat de clôture de l'exercice 2024, sont comptabilisées les dépenses et les recettes d'investissement engagées au 31 décembre 2024, mais non encore mandatées, pour un montant de :

- 9 235 425,04 € de dépenses
- 1 112 515,40 € de recettes.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le compte administratif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2024. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Allez-y.

M. MASSOU :

Bon ce n'est pas une surprise. Nous avons voté contre le budget primitif. Le compte administratif, c'est le bilan de la mise en œuvre de votre budget. Au-delà des remarques que j'ai formulées tout à l'heure sur l'ampleur de la non-réalisation d'une bonne partie de l'investissement, de toute façon nous allons voter contre parce qu'évidemment nous ne partageons pas, contrairement à ce que vous dites, les orientations budgétaires de cette Ville. Merci et bonne soirée.

M. PELAIN, Maire :

Bonne soirée également M. MASSOU. Y-a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Donc je passe la présidence à Mme BANSEDE.

Mme BANSEDE :

Donc je vous propose de vous prononcer sur le compte administratif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2024. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Votes pour ? C'est adopté à la majorité. Je vous remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

Le compte administratif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2024.

**Pour : Mme. Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT,
Mme Khady FOFANA, Mme Leila LARIK,
M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme Fatima AZZIZ,
M. Bachir HADDOUCHE, Mme Sandrine HERTIG,
M. Kiran GURUNG, Mme Zoubida KATTHALA,
M. Lahcen BAYLAL, Mme. Monique LABORNE,
M. Mohamed AMAGHAR, Mme. Mirtha HENRIOL,
M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE ; Mme. Fatma SERIR,
M. Salah KOBBI, Mme. Eduarda PINTO-RODRIGUEZ,
M. Gaoussou KEITA, M. Rolande CHAVANE,
M. LAGARDE, M. PELEAU
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir
Contre : Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
NPPV : Monsieur le Maire**

M. PELAIN, Maire :

Merci. Merci pour votre confiance. Je tiens à remercier l'ensemble des services de la Ville sans quoi l'ensemble de ces projets ne pourrait pas voir le jour. Et je vous demanderai Madame la Directrice de passer ces messages à l'ensemble des équipes.

45- Réponse de la Ville aux recommandations du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C)

Rapporteur : Monsieur le Maire

« La Chambre Régionale des Comptes (C.R.C.) a exercé un contrôle relatif à la gestion de la Commune de Villeneuve-la-Garenne pour les exercices de 2018 à 2022. À la suite de la procédure contradictoire, le rapport définitif a été arrêté le 5 décembre 2022 et il vous a été présenté au Conseil municipal du 20 juin 2024.

Dans son rapport d'observations définitives, la Chambre Régionale des Comptes avait posé 4 principales recommandations pour lesquelles une grande partie sont déjà mises en œuvre. Ainsi, la publication sur le site internet des documents budgétaires et comptables sont publics et accessibles. L'inventaire physique et comptable est en lien avec la trésorerie. Les déclarations d'intérêts sont bien dans les dossiers des agents concernés et les dossiers administratifs des agents sont en cours de mise à jour à l'aide de différents outils.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion 2018 à 2022 et des actions mises en œuvre par la Commune. »

M. PELAIN, Maire :

Allez-y.

M. MASSOU :

Alors j'ai une première information à vous donner, c'est que ma collègue est partie parce que quelqu'un des étages supérieurs a jeté un mégot sur son balcon qui a commencé à prendre feu et comme les enfants étaient seuls chez eux, elle est rentrée. Elle m'a envoyé un pouvoir daté de 19h54. Donc pour le compte administratif j'aimerais bien que ça soit pris en compte.

M. PELAIN, Maire :

On vous fait confiance M. MASSOU sans problème.

M. MASSOU :

Alors sur le rapport.

M. PELAIN, Maire :

Ah je pensais que vous alliez vous arrêter là parce que vous aviez dit bonne soirée tout à l'heure. Allez-y.

M. MASSOU :

Mais non. On est bien sur la Chambre Régionale des Comptes. Je vous avais dit à l'époque ce que je pensais de la Chambre Régionale des Comptes qui est quand même un organisme qui est complètement dans les valeurs dominantes de cette société où la gestion est plus liée aux résultats financiers qu'à la résorption des problèmes humains et de la planète. Et donc je ne comprends pas qu'on puisse continuer à avoir une Chambre Régionale des Comptes qui donne des ordres aux collectivités quand ce n'est pas au Gouvernement d'ailleurs. Chaque fois qu'il publie quelque chose, c'est pour dire « *faut aller dans ce sens-là* » et c'est en général contre les populations et les salariés. Bref ! Donc vous êtes gentils d'y répondre. Je pense c'est une obligation donc je ne ferai pas plus de remarques, mais quand même voilà, on peut leur dire que ça suffit ces contrôles, c'est les élus qui sont élus par les populations, ce n'est pas des fonctionnaires de la Chambre Régionale des Comptes qui doivent gérer les budgets des communes ou les comportements des communes. Voilà merci.

M. PELAIN, Maire :

Merci pour cette remarque constructive. Quand je dis ça, c'est sincère, vous le savez.

Pas d'autres remarques ? Nous devons donc prendre acte de ce rapport définitif. Pas d'opposition à cette prise d'acte ?

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **PREND ACTE**

Du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion 2018 à 2022 et des actions mises en œuvre par la Commune.

Pour : Liste majoritaire

Communication de l'octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur Le Maire, conformément à l'article l2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2024-247 du 21 mars 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

« Il a été constaté que par le biais de tags apposés sur des immeubles, des menaces de mort ont été proférées à mon encontre courant mai 2025 en ma qualité de Maire. J'ai déposé plainte et fait une demande de protection fonctionnelle dans le cadre de cette affaire. Cette demande a été acceptée.

Cette protection fonctionnelle inclut toute aide juridique, psychologique ou sécuritaire devant toutes les juridictions qui seraient nécessaires.

Conformément à la réglementation, je vous en informe. »

Communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

LE CONSEIL,

Prend acte :

- *De la communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.*

M. PELAIN, Maire :

L'ordre du jour est épuisé mais le Conseil municipal n'est pas terminé pour 2 raisons. Une raison très technique, vous ne partez pas tant que vous n'avez pas signé le budget.

Et ensuite nous avons une prise de parole de M MASSOU, je vous en prie.

M. MASSOU :

Chers collègues. Après 30 ans en tant que conseiller municipal d'opposition, j'ai décidé de mettre fin à mon mandat. Après avoir siégé aussi durant 18 ans au Conseil régional d'Ile-de-France, 6 ans au Conseil départemental de Haut-de-Seine, il me semble raisonnable de passer la main. C'est donc mon ami et collègue M. Foade BEN LAHCEN qui me remplacera et qui siègera dorénavant aux côtés de Mme Eve NIELBIEN. Depuis 95, de la majorité de Monsieur PREVOT à celle d'aujourd'hui, mon opposition aux politiques municipales des majorités de droite successives s'est toujours fondée sur des propositions alternatives constructives. Durant ces 30 ans, j'ai entendu beaucoup de compliments sur ma personne, mais compliments souvent associés à une demande de modifier mes engagements politiques pour avoir une chance d'emporter les élections municipales. Avec le recul, je ne regrette rien et je suis même assez fier d'être resté fidèle à mes idées dans un monde où la réussite se mesure plus aux résultats financiers qu'à la résolution des problèmes auxquels les humains et la planète sont confrontés. Je l'ai souvent dit, j'ai toujours préféré me répéter que me contredire. Dans les différentes assemblées municipales, au-delà de nos divergences et des débats parfois vifs, j'ai toujours essayé de respecter les personnes. Pour terminer, je voudrais remercier ici tous les élus de gauche et écologistes avec qui j'ai siégé depuis 1995, ils sont nombreux. Vous me permettrez d'avoir une pensée particulière pour les élus communistes avec qui j'ai siégé, Mme Anne-Marie DUBOIS, Mme Patricia SCHREIBER, Mme Marie-Christine KANY, Mme Aurélie KANY et évidemment les militantes et militants,

citoyens de différentes sensibilités pour tous nos combats communs qui vont se poursuivre. A bientôt car je reste un citoyen militant. Merci.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Nous avons M. PERICARD qui veut prendre la parole également.

M. PERICARD :

Oui Gabriel j'ai appris juste au début de ce Conseil cette décision. Je te remercie pour tes remerciements puisque tu ne m'as pas cité, mais nous avons effectivement siégé ensemble de très nombreuses années et nous avons voté beaucoup de choses ensemble, peut-être plus qu'avec Monsieur le Maire aujourd'hui. Et aujourd'hui je voulais dire 2 mots pour souligner effectivement ta constance dans tes positions, la fidélité à tes principes et effectivement je faisais partie de ceux qui te disaient ou t'a dit au moins une fois mais tu pourrais effectivement peut-être avoir plus de chance de diriger cette commune en faisant un pas de côté que tu n'as jamais voulu faire et c'est tout à ton honneur. Ce d'autant qu'en tant que partenaire, j'ai pu constater ta loyauté, même si dans les discussions, tu n'étais pas très facile, mais ça, c'est normal, c'est le jeu des échanges. Et puis surtout ce qui te caractérise selon moi le plus au cours de ces années, c'est la mesure dans tes propos, toujours juste et toujours calme, ce qui est de plus en plus rare malheureusement aujourd'hui dans le débat politique lorsque l'on voit que dans de nombreuses enceintes les élus s'écharpent. Et c'est vrai que ça a toujours été un plaisir d'échanger dans cette Assemblée, que l'on ait été d'accord ou pas avec toi. Et donc je voulais te remercier pour ces 30 ans puisqu'on a été élu ensemble en 1995.

Applaudissements

M. PELAIN, Maire :

Cher Gabriel, à l'heure de votre départ de notre Conseil municipal, après 30 années vous l'avez dit de combats politiques, je tiens moi aussi au nom de toute l'équipe à saluer votre parcours. Cette longévité témoigne d'une profonde conviction, d'un attachement sincère à la vie publique et d'un engagement qui force le respect. Nous avons clairement des visions différentes, j'en suis moins sûr depuis quelques mois, différentes pour Villeneuve-la-Garenne. Nous avons parfois eu des échanges vifs mais toujours constructifs, c'est important, et toujours dans le respect des institutions. Au nom de ce Conseil municipal et en mon nom personnel, je vous adresse donc des remerciements sincères pour ces nombreuses années consacrées à notre Ville et aux Villénogarennois. Alors ce n'est qu'un au revoir temporaire car je n'ai pas de doute malgré tout que nous continuerons à nous croiser sur le terrain au moins ces prochains mois. Je prends bonne note de l'arrivée de M. BEN LAHCEN dans nos rangs que nous accueillerons donc officiellement lors de la prochaine séance du Conseil municipal du 9 octobre prochain.

Maintenant cher Gabriel, si vous le voulez bien, je vais vous demander de vous approcher car je suis heureux aujourd'hui de vous remettre officiellement la médaille de la Ville pour vos 30 ans d'engagement au service des Villénogarennois.

Applaudissements

M. PELAIN, Maire :

En échange, Gabriel m'a donné une enveloppe. Je tiens à préciser, je vais l'ouvrir devant vous, que c'est sa lettre de démission. Voilà merci pour ce Conseil, merci pour ces moments émouvants en fin de séance. Je vous souhaite un très bel été, prenez soin de vous c'est important et à très bientôt.

Communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Communication de l'octroi de la protection fonctionnelle à M. le Maire, conformément à l'article L2123-35 du Code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL,

Prend acte :

- *De la communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.*
- *De la protection fonctionnelle accordée à M. Pascal PELAIN, Maire de la Commune.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h22

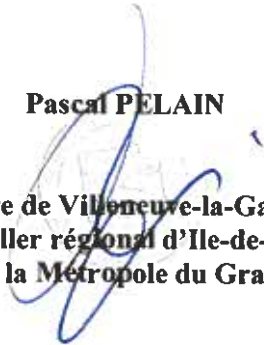
Fait à Villeneuve-la-Garenne, le **24 OCT. 2025**

Le Secrétaire



Pascal PELAIN

**Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris**



Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du code général des collectivités territoriales, le présent compte rendu de séance synthétique sera affiché sous huitaine.

Délais et voies de recours :

Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette décision.
